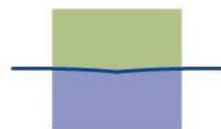
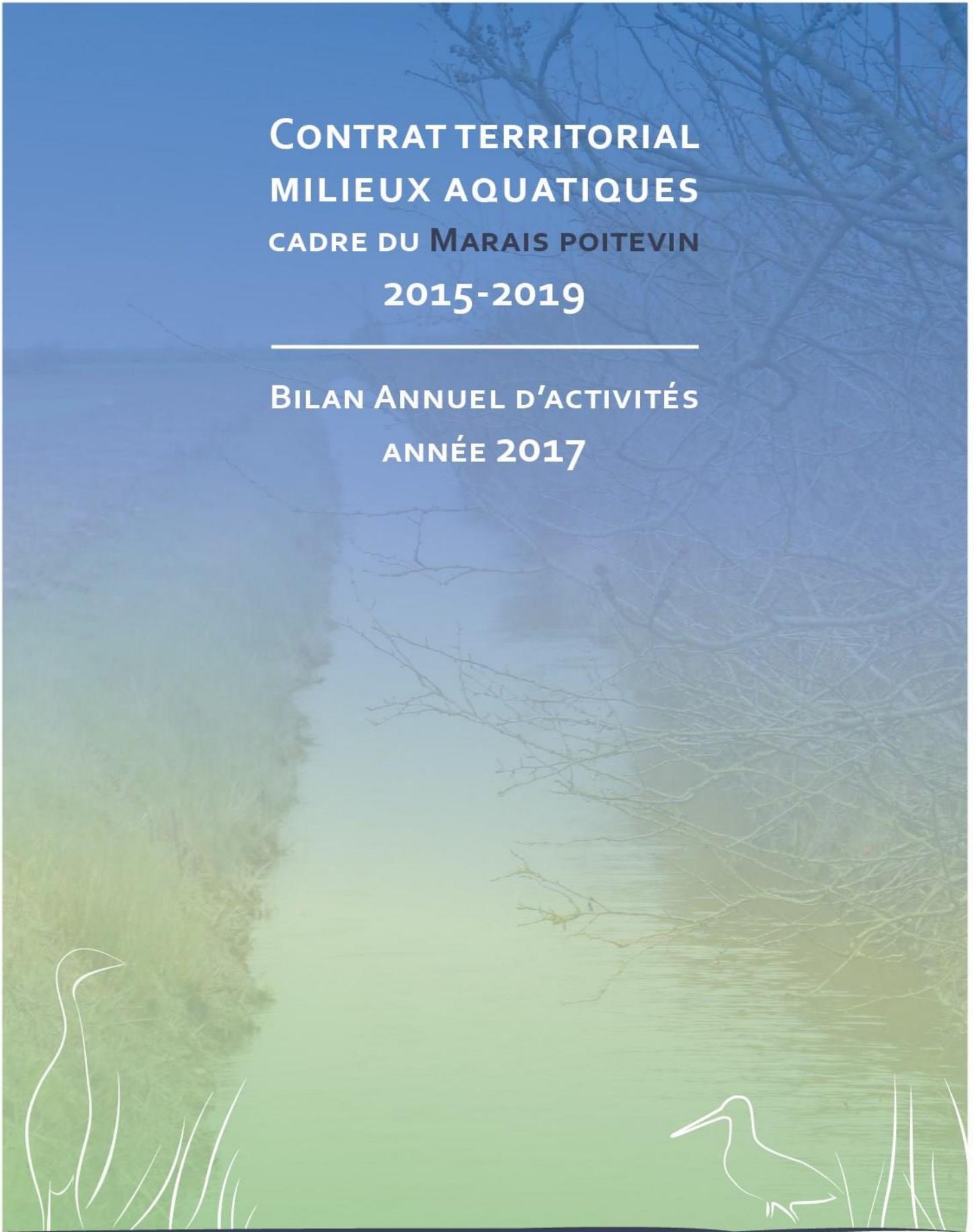


**CONTRAT TERRITORIAL
MILIEUX AQUATIQUES
CADRE DU MARAIS POITEVIN
2015-2019**

**BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS
ANNÉE 2017**

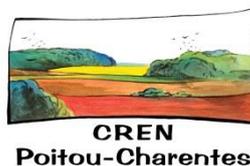


Établissement public
du Marais poitevin





Syndicat Mixte
LAY
Marais Poitevin



 Conservatoire
du littoral



Sommaire

1. Le CTMA cadre du Marais poitevin.....	3
1.1. Le territoire et ses enjeux	3
1.2. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide ..	3
1.3. Le programme d'actions du CTMA cadre	4
1.4. Etat d'avancement et mise en œuvre	5
2. L'animation du CTMA cadre	6
3. Etat d'avancement des actions du CTMA cadre	7
3.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels	7
3.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	9
3.3. Action n°3 – Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP).....	9
3.4. Action n°4 – Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles.....	12
3.5. Action n°5 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	12
3.6. Action n°6 – Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	14
3.7. Action n°7 – Opérations foncières	15
3.8. Action n°8 – Animation foncière du CREN Poitou-Charentes.....	16
3.9. Action n°9 – Plan d'action trame verte et bleue	18
3.10. Action n°10 – Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux.....	19
4. Eléments financiers	21
5. Analyse, bilan et perspectives.....	27
Annexes	29

1. Le CTMA cadre du Marais poitevin

1.1. Le territoire et ses enjeux

Situé entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, le Marais poitevin est la zone humide la plus vaste du littoral atlantique français avec environ 100 000 ha. Il joue un rôle d'interface entre son bassin versant et la façade maritime.

Fruit de phénomènes naturels et des aménagements humains, le Marais poitevin est un milieu complexe où l'eau occupe une place primordiale. Il montre des visages contrastés, entre terres hautes, marais desséchés, marais mouillés... mais intimement liés par le fonctionnement hydraulique du marais.

En tant que zone humide d'importance nationale et Européenne, le Marais poitevin présente des enjeux importants notamment sur les plans de la ressource en eau et de l'expression de la biodiversité. Cela se traduit par la coexistence de nombreux outils de planification :

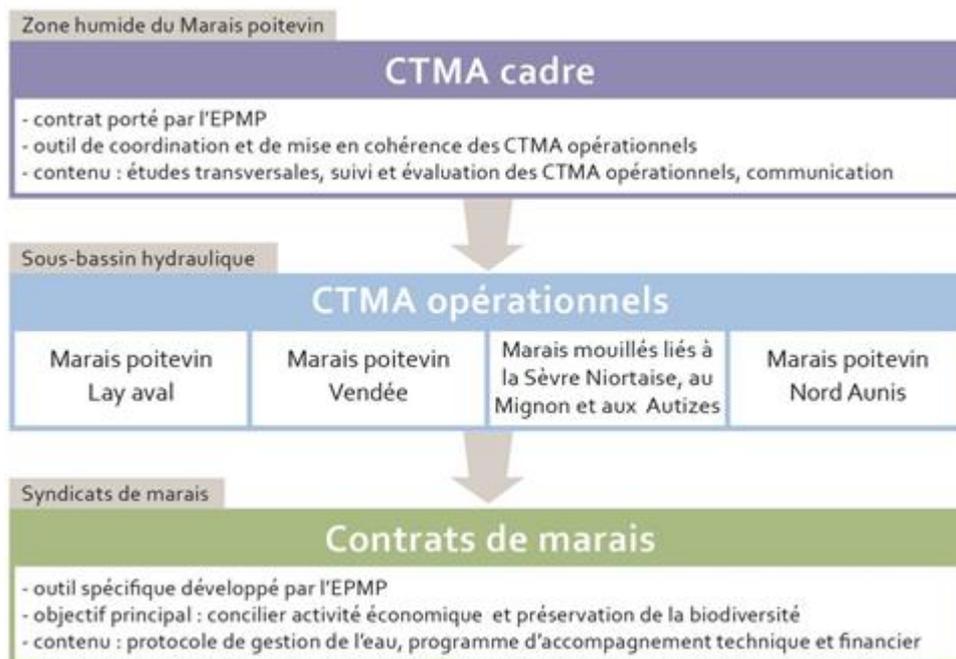
- En matière de politique de l'eau avec le SDAGE Loire-Bretagne et 3 SAGE (SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin, SAGE de la Vendée et SAGE du Lay) ;
- En matière de politique environnementale avec en particulier les Directives Habitats, Faune, Flore et Oiseaux et le réseau Natura 2000 ;
- En matière de préservation des personnes et des biens à travers la mise en place des PAPI.

1.2. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide

L'Etablissement public du Marais poitevin a pour principale mission la coordination et la gestion de l'eau et de la biodiversité, enjeux majeurs à l'échelle du marais. Dans le cadre de cette mission de coordination, et en réponse aux instructions ministérielles d'octobre 2012, l'EPMP et l'AELB ont proposé une nouvelle organisation des CTMA du Marais poitevin, dont l'objectif est d'optimiser les outils de l'action publique sur le territoire en matière de gestion de l'eau.

Cette nouvelle organisation est basée sur 3 niveaux complémentaires (carte en annexe 1) :

- Un CTMA cadre, outil de coordination et de mise en cohérence des CTMA sur le Marais. Il vient chapeauter les différents CTMA opérationnels et propose un socle commun à ces derniers, autour de trois grands thèmes que sont le contenu des études préalables, la cohérence entre les CTMA et la conditionnalité des aides ;
- Des CTMA opérationnels qui, tout en ayant ce socle commun, conservent une grande souplesse leur permettant de répondre aux attentes des acteurs locaux, et de travailler sur le réseau de canaux ;
- Des contrats de marais, portés par l'EPMP et intégrés aux CTMA opérationnels, qui sont l'occasion de travailler sur la gestion des niveaux d'eau, à l'échelle des compartiments hydrauliques, avec la volonté de concilier activités économiques et préservation de la biodiversité.



1.3. Orientations communes et principes de cohérence des CTMA opérationnels

Afin de garantir la bonne coordination et la cohérence entre l'ensemble des CTMA qui couvrent la zone humide, différentes orientations ont été actées et ont vocation à être déclinées dans les CTMA opérationnels.

Ces orientations et principes portent sur :

- Le contenu des études préalables ;
- La cohérence géographique des CTMA opérationnels, avec des périmètres qui soient cohérents avec les 4 sous-bassins du Marais poitevin et leurs masses d'eau superficielles respectives ;
- La synchronisation des contrats dans le temps, afin de pouvoir mener une étude bilan globale ;
- L'équilibre et l'adéquation des programmes d'actions aux enjeux ;
- La cohérence des indicateurs de suivi et d'évaluation, dans un souci de pouvoir mener un bilan à l'échelle du Marais poitevin ;
- La conditionnalité des aides financières, une partie de ces aides étant conditionnée à la mise en place de règles de gestion de l'eau. Ainsi :
 - o La mise en place d'un contrat de marais ou d'un protocole de gestion de l'eau ouvre droit au financement d'actions spécifiques qui ne sont pas éligibles dans le cas des CTMA opérationnels ;
 - o Le versement des aides financières consenties pour la restauration, la modernisation ou la création d'ouvrages hydrauliques est conditionné à l'existence de règles de gestion régissant les conditions de fonctionnement de l'ouvrage, du bief ou de l'unité hydraulique cohérente en amont de l'ouvrage.

Pour rappel, la définition de règles de gestion de l'eau est un objectif inscrit dans les SAGE du territoire et dans la disposition 7C4 du SDAGE Loire-Bretagne relative à la gestion du Marais poitevin

1.4. Le programme d'actions du CTMA cadre

Outil de cohérence et de coordination, le CTMA cadre a également vocation à porter des études et actions transversales à l'échelle du Marais poitevin, qui visent à améliorer les connaissances liées à l'eau, à la biodiversité et au fonctionnement de la zone humide.

Thématique	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	N°1	Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels	EPMP
	N°2	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	EPMP
	N°3	Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	EPMP
	N°4	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	EPMP
	N°5	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	PNR et EPMP
Interventions foncières et planification	N°6	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	EPMP
	N°7	Opérations foncières (études, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	EPMP
	N°8	Animation foncière du CREN Poitou-Charentes	CREN PC
	N°9	Plan d'action trame verte et bleue	PNR
Animation et communication	N°10	Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux	EPMP

1.5. Etat d'avancement et mise en œuvre

Le CTMA cadre a été signé en décembre 2015, en présence des principaux partenaires techniques et financiers, des porteurs de CTMA opérationnels et des porteurs des actions inscrites dans le contrat.

Il porte sur la période 2015-2019 ; 2017 représente donc l'année de mi-parcours du CTMA cadre.

2. L'animation du CTMA cadre

Le CTMA cadre est porté par l'EPMP au titre de ses missions de coordination des actions publiques en faveur de la gestion de l'eau et de la biodiversité.

L'établissement veille ainsi à la bonne mise en œuvre des actions inscrites dans le CTMA et fait le lien avec les CTMA opérationnels, en particulier en matière :

- de suivi de réalisation des travaux ;
- de suivi et d'évaluation des réponses du milieu aux opérations conduites.

Pour assurer ce travail d'animation mais aussi rendre compte de l'état d'avancement des travaux auprès des financeurs, 2 instances ont été mises en place et sont présidées par l'EPMP :

- un comité technique ;
- un comité de pilotage.

Afin de dresser le bilan des actions conduites en 2016 et d'échanger sur les perspectives de 2017/2018, ces deux instances se sont réunies chacune une fois en 2017 :

Comité technique	17 janvier 2017	Etat d'avancement des actions inscrites dans le CTMA cadre Préparation du comité de pilotage
Comité de pilotage	12 juillet 2017	Etat d'avancement des actions inscrites dans le CTMA cadre Perspectives pour 2017/2018

Par ailleurs, l'EPMP a participé aux différents comités de pilotage organisés par les porteurs de CTMA opérationnels, permettant ainsi de faire le lien entre les actions du CTMA cadre et les actions et travaux des CTMA opérationnels, et de présenter l'état d'avancement des démarches contrats de marais, outils pleinement inscrits dans les CTMA opérationnels. De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu tout au long de l'année avec les différents porteurs de projet, afin de coordonner les actions et de mener des démarches complémentaires, avec pour objectifs de mieux connaître la zone humide et son fonctionnement et de gagner en efficacité en articulant les différents dispositifs.

En 2018, d'autres réunions sont prévues avec les porteurs de CTMA opérationnels. L'objectif de ces réunions est de dresser le bilan des actions réalisées en 2017 par chaque porteur de contrat, mais aussi de préparer le bilan évaluatif à conduire en 2019. En effet, le CTMA cadre prévoit une étude bilan globale à l'échelle du Marais poitevin, portée par l'EPMP, et réalisée en étroite collaboration avec les porteurs de CTMA opérationnels. Aussi, ces réunions ont vocation à définir le cahier des charges qui soutiendra la consultation par la suite. En matière de calendrier, l'objectif est de retenir un bureau d'études ou un groupement d'ici la fin de l'année 2018.

Le lancement de cette étude bilan sera l'occasion de réunir le comité de pilotage du CTMA cadre.

3. Etat d'avancement des actions du CTMA cadre

3.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels

| Bilan des actions conduites et résultats

Le CTMA cadre fixe un socle commun pour le suivi et l'évaluation des programmes d'action des CTMA opérationnels. Il se décline selon deux types d'indicateurs de suivi : la réalisation des travaux (définis par les porteurs de CTMA, l'EPMP et l'AELB) et l'évaluation de réponse du milieu aux travaux. Ces indicateurs, outre le suivi annuel, serviront de base au futur bilan évaluatif des CTMA du Marais poitevin en 2019.

Note : Son contrat débutant en 2018, le CTMA du Lay ne figure pas dans les tableaux ci-dessous (hormis son action sur la jussie à titre indicatif).

| Indicateurs de réalisation des travaux

Cinq indicateurs ont été retenus concernant le suivi de la réalisation des travaux : l'envasement, l'entretien et la restauration des berges, les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE), les ouvrages et le foncier. Le tableau ci-dessous synthétise le linéaire de travaux réalisés et le nombre d'ouvrages traités par contrat (cartes en annexe 2).

Indicateurs (km)	Envasement	Entretien des berges	Restauration des berges	EEE	Ouvrages
Lay				84	
Vendée	58,8	43,5	26,5	241,2	5
Sèvre Niortaise*					
Nord Aunis	57	46,2		56,7	4
Total	115,8	89,7	26,5	381,9	9

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN

| Indicateurs de réponse du milieu

Le suivi évaluation de réponse du milieu aux travaux est basé sur cinq indicateurs issus de la « mallette indicateurs » développée par le Forum des marais atlantiques (FMA). Les tableaux ci-dessous synthétisent les résultats obtenus par indicateur sur les différents contrats (cartes en annexe 3).

Note : L'indicateur du suivi des niveaux d'eau par unité hydraulique cohérente n'est pas présenté dans ce bilan.

– Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes :

Recouvrement moyen (km)	0%]0 % ; 20 %]]20 % ; 40 %]]40 % ; 60 %]]60 % ; 80 %]]80 % ; 100 %]
Vendée		60,4	3,3		0,8	0,4
Sèvre Niortaise*						
Nord Aunis		12,8	0,7	1,9	0,8	2,3
Total		73,2	4	1,9	1,6	2,7

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN

]0 % ; 20 %] : Foyers ou individus isolés

]20 % ; 40 %] : Foyers discontinus, en petits groupes

]40 % ; 60 %] : Foyers discontinus, en groupes plus compacts

]60 % ; 80 %] : Foyers discontinus, plus ou moins dense

]80 % ; 100 %] : Foyers continus

– Présence de groupements végétaux sur les berges :

Recouvrement moyen (km)	0%]0 % ; 20 %]]20 % ; 40 %]]40 % ; 60 %]]60 % ; 80 %]]80 % ; 100 %]
Vendée		18,5	8,2	15,7	31,8	28,8
Sèvre Niortaise*						
Nord Aunis		2,8	1,3	1,6	3,5	115,7
Total		21,3	9,5	17,3	35,3	144,5

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN

]0 % ; 20 %] : Foyers ou individus isolés

]20 % ; 40 %] : Foyers discontinus, en petits groupes

]40 % ; 60 %] : Foyers discontinus, en groupes plus compacts

]60 % ; 80 %] : Foyers discontinus, plus ou moins dense

]80 % ; 100 %] : Foyers continus

– Stabilité des berges :

Etat de dégradation (km)	0	1	2	3	4
Vendée	0,8	16,7	27,4	27,2	31
Sèvre Niortaise*					
Nord Aunis	2,5	22,5	20,3	34,8	45,1
Total	3,3	39,2	47,7	62	76,1

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN

0 : Berges très instables, problème d'érosion important, limite fossé/berge rendue floue

1 : Berges instables, problème d'érosion continu

2 : Berges instables, problème d'érosion localisé et discontinu

3 : Berges avec quelques traces d'érosion localisées

4 : Berges très stables

– Taux d'envasement :

Taux d'envasement	0%]0 % ; 20 %]]20 % ; 40 %]]40 % ; 60 %]]60 % ; 80 %]]80 % ; 100 %]
Vendée		10,9	21	36	28,2	6,8
Sèvre Niortaise*						
Nord Aunis	9,2	6,3	14,6	24,5	29,4	41,5
Total	9,2	17,2	35,6	60,5	57,6	48,3

* A l'heure du bilan aucune donnée n'a été transmise par l'IIBSN

| Difficultés rencontrées

La synthèse actuelle révèle une hétérogénéité de la mise en œuvre des différents indicateurs selon les territoires. Elle s'explique par :

- Les différentes temporalités des CTMA opérationnels, dates des contrats, mise en œuvre des actions et production des bilans ;
- L'appropriation et la mise en place des indicateurs, différents de ceux utilisés auparavant.

| Perspectives

Le renseignement de ces indicateurs de suivi évaluation va se poursuivre en 2018 et 2019, jusqu'à la fin des contrats. Pièces essentielles du futur bilan évaluatif des CTMA du Marais poitevin, ils seront mobilisés dès 2018, dans le cadre de cette étude.

3.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

Le Système d'Information pour la Gestion du Territoire (SIGT) met en cohérence l'information géographique à l'échelle de la zone humide. Le jeu de données de référence (ouvrages, réseaux et unités hydrauliques), produit en 2016 (carte en annexe 4), a été le support d'une première évaluation commune des quatre CTMA opérationnels au sein du bilan annuel 2016 du CTMA cadre.

Couches d'information géographique évolutives, elles sont en permanence à fiabiliser sur tous les secteurs du marais ; c'est ce travail de fond qui a été mené en 2017 avec la collaboration des quatre porteurs de CTMA opérationnels (SMMPBL, SMVSA, IIBSN et SYHNA).

| Difficultés rencontrées

- Renseignement chronophage ;
- Partage et validation des informations entre structures.

| Perspectives

Le travail de renseignement des référentiels se poursuit en 2018, avec comme cible le bilan évaluatif des quatre CTMA opérationnels et du CTMA cadre à l'horizon 2019.

3.3. Action n°3 – Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)

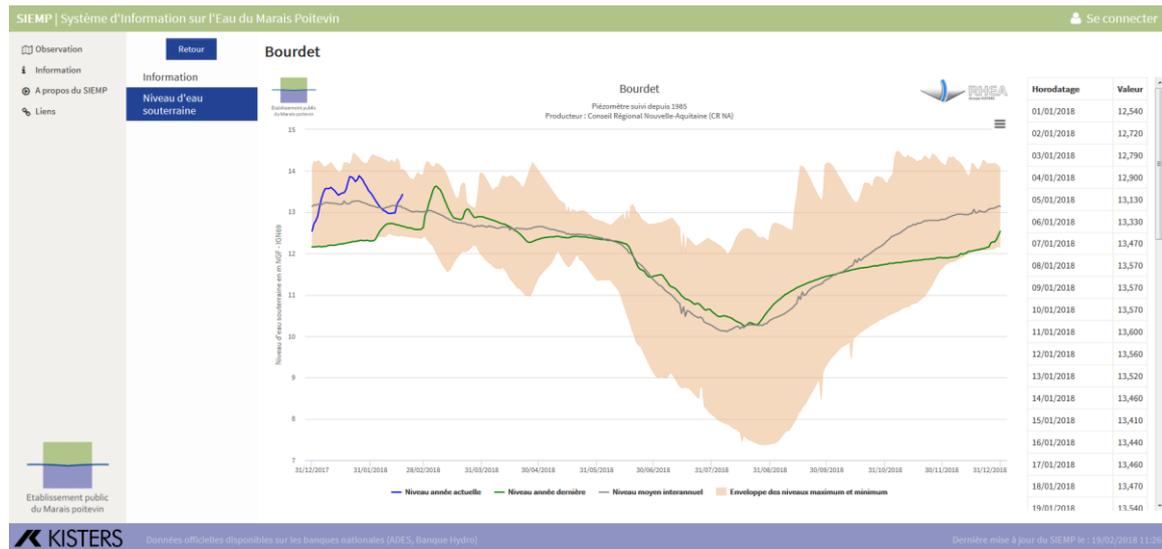
| Bilan des actions conduites et résultats

Le décret de création de l'EPMP du 29 juillet 2011 attribue à l'établissement la mission de mettre en place un programme de suivi des niveaux d'eau des cours d'eau et des canaux du marais. Après une année 2015 consacrée au développement et au paramétrage du système d'information par le groupement RHEA SAS / Kisters AG, puis la mise en ligne du SIEMP en 2016 (siemp.epmp-marais-poitevin.fr), l'année 2017 a été consacrée à la consolidation de l'outil (exploitation, consolidation des données, nouveaux producteurs, évolution...).

De nouvelles conventions de mise à disposition de données ont été signées en 2017 avec les deux producteurs suivants :

- L'Association Syndicale de la Vallée du Lay ;
- Le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes.

Une évolution majeure de l'interface graphique (cf. figure ci-après) de la partie web du SIEMP a été déployée au mois de mars. Elle a permis la mise en place de graphiques interactifs permettant un plus grand confort de lecture des données pour les usagers. Les statistiques indiquent que le SIEMP est régulièrement consulté par 150 utilisateurs différents (400 à 600 visites par mois).



Des actions complémentaires au système d'information ont pu être menées en 2017, notamment la passation de deux marchés publics pour l'installation d'échelles limnimétriques sur la zone humide, dans les bassins du Lay et de la Vendée. Le premier a été conduit à son terme en 2017 ; il a permis la pose de 36 échelles limnimétriques nivelées (en NGF IGN69), et de dix sondes limnimétriques non télétransmises utilisées pour le suivi des contrats de marais. Le nivellement et la pose des échelles du bassin de la Vendée devraient intervenir au début de l'année 2018.

Par ailleurs, l'EPMP s'est engagé dans un nouveau programme de recherche multipartenarial sur la dynamique spatio-temporelle des flux de nutriments et de carbone en baie de l'Aiguillon. Avec les gestionnaires de la réserve de la baie de l'Aiguillon que sont l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), ainsi qu'avec l'Ifremer, l'EPMP s'implique dans l'aspect quantitatif, en équipant les exutoires des fleuves du Marais poitevin avec des courantomètres à effet Doppler. Cette opération a fait l'objet de conventions avec les organismes cités, et d'un marché lancé fin 2016 afin d'acquérir et d'installer les courantomètres et de réaliser les jaugeages nécessaires. La pose des courantomètres a été réalisée au mois de février sur la Sèvre Niortaise (Pont du Brault) et le Lay (pont entre l'Aiguillon-sur-Mer et la Faute-sur-Mer), mais les opérations de jaugeage qui devaient suivre n'ont pu être réalisées, en raison de la faible période d'arrivée d'eau douce en Baie de l'Aiguillon en 2017. Ces opérations ont été reportées à la prochaine période de hautes eaux (2017-2018).

| Difficultés rencontrées

La mise en œuvre du SIEMP a pris plusieurs années, principalement en raison de l'ampleur du projet et de son aspect multi partenarial. Pour être pertinent et proposer un accès à l'information fiable, ce système doit en effet mobiliser des producteurs de données. Il ne rencontre aujourd'hui plus de difficulté majeure ; un suivi technique est cependant nécessaire, de même qu'une veille concernant les évolutions à mettre en place.

Concernant les marchés des échelles limnimétriques, les premiers travaux de nivellement réalisés par un géomètre expert ont montré qu'une précision centimétrique en altimétrie dans le référentiel national (m NGF IGN6g) reste difficile à atteindre. Plusieurs vérifications restent nécessaires pour réduire les erreurs de cote.

Concernant la mesure des débits entrant en baie de l'Aiguillon, si les courantomètres à effet Doppler ont bien pu être installés en février 2017 (Lay et Sèvre Niortaise), les jaugeages permettant de réaliser les courbes de tarage ont été différés, faute de pluviométrie suffisante.

| Perspectives

La consolidation de l'outil SIEMP va se poursuivre en 2018 avec de nouveaux producteurs de données (ex : barrages), une bancarisation des chroniques historiques, l'importation de données validées, l'évolution de la partie web, la mise à disposition des chroniques issues des échelles limnimétriques.

En sus de l'outil informatique, l'EPMP va mener des actions complémentaires en lien avec le SIEMP :

- La réalisation des opérations de jaugeage au droit des courantomètres à effet Doppler, aux exutoires du Marais poitevin. La poursuite de la convention de partenariat avec l'Ifremer et les gestionnaires de la baie de l'Aiguillon permettra une consolidation et une exploitation des données qualitatives et quantitatives, et ainsi d'appréhender les flux de nutriments dans la baie ;
- La consolidation du réseau d'échelles limnimétriques sur le Marais poitevin, avec la mise en œuvre du marché du bassin de la Vendée, signé en 2017, et la passation d'un marché analogue sur le territoire du Nord Aunis ;
- La mise en place de nouveaux piézomètres dans la nappe du Nord Aunis, en complément des ouvrages existants, en particulier sur le bassin du Curé. Cette opération a pris du retard et devra être menée avec les autres partenaires institutionnels concernés. En effet, une réflexion est engagée par l'IIBSN sur le devenir du suivi de son réseau piézométrique ; la Région Poitou-Charentes, propriétaire du réseau régional, est devenue la Région Nouvelle-Aquitaine, et l'Observatoire Régional de l'Environnement, gestionnaire, a été versé dans l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine. Des projets de mise en place de réserves de substitution sont également avancés sur ce territoire, qui intègrent le suivi d'indicateurs piézométriques. Tous ces éléments devront être examinés globalement.

3.4. Action n°4 – Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles

| Bilan des actions conduites et résultats

Initialement lancé sur les zones de marais de Charente-Maritime, le projet d'élaboration d'un indicateur de fonctionnement trophique du compartiment aquatique des zones humides s'est étendu dès 2015 de l'estuaire de la Gironde à la Bretagne. L'EPMP s'inscrit dans ce programme, piloté par le Forum des marais atlantiques (FMA), en tant que partenaire local, et permet en cofinancement avec l'Agence de l'eau le déploiement de 18 points d'échantillonnages répartis sur le Marais poitevin. L'EPMP porte pour ce faire, dans le cadre d'un marché public, la maîtrise d'ouvrage relative à la collecte et à l'analyse des échantillons. Les résultats sont publiés par l'UNIMA et le Lasat, maîtres d'ouvrage et co-pilotes du dispositif dans des bilans annuels.

| Perspectives

Le marché public a été reconduit pour une nouvelle année de collecte de données en 2017. Les données issues des collectes et des analyses pourraient être mobilisées pour alimenter le suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau.

3.5. Action n°5 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

L'observatoire du patrimoine naturel (OPN) a pour vocation de suivre l'évolution de la biodiversité du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés dans le cadre d'un protocole calé entre partenaires et scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire.

L'OPN s'articule autour de deux grands volets. Le premier, animé par le PNR du Marais poitevin et opérationnel depuis 2004, s'attache à suivre la biodiversité à l'échelle du territoire. Le second, piloté par l'EPMP, a pour objectif d'évaluer les effets de la gestion de l'eau sur la biodiversité. Ce dernier est conduit depuis 2012 en partenariat avec l'Université de Rennes, sur 11 secteurs de marais.

Les deux dispositifs sont complémentaires. Les résultats alimentent une base de données partagée.

L'ensemble des suivis sont par ailleurs en ligne sur le site internet de l'OPN :

<http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

– Volet 1 = suivi sur le long terme de la biodiversité à l'échelle du territoire

En 2017, le PNR du Marais poitevin s'est attaché avec ses partenaires à suivre une dizaine d'indicateurs en fonction de pôles thématiques, comme par exemple :

Oiseaux :

- Suivi et protection du busard cendré ;
- Suivi de la guifette noire ;
- Suivi de la migration pré-nuptiale de la barge à queue noire ;
- Analyse des données de l'enquête sur les limicoles nicheurs 2015 – 2016. Cette étude compare l'évolution des couples depuis 2005-2006, et met en avant l'importance des

mesures agroenvironnementales pour ces espèces (contrat sans engrais, pâturage extensif et maintien de l'eau dans les dépressions humides).

Insectes :

- Synthèse des connaissances sur les orthoptères en lien avec les principaux habitats. Ce document met en relation les espèces présentes et les principaux habitats du PNR.

Flore / Habitats :

- Cartographie des coteaux calcaires : ce suivi précise la répartition des pelouses calcicoles, habitat estimé en mauvais état de conservation lors de l'évaluation du Docob Natura 2000 Marais poitevin ;
- Caractérisation biologique des habitats de l'estran : milieux peu connus sur la façade maritime du marais, l'université de la Rochelle en dresse l'inventaire et en précise les enjeux patrimoniaux. Les conclusions seront reprises dans le prochain Docob.

Amphibiens :

- Suivi des pontes des grenouilles agiles et rousses.

Poissons :

Le CTMA devrait jouer un rôle majeur pour ce pôle. Il s'attache à suivre les espèces, mais aussi à améliorer les conditions de franchissement des obstacles à leur migration. En 2017, le PNR du Marais poitevin a suivi :

- Les anguilles en dévalaison lors de la première crue sur la Sèvre Niortaise : 3 500 captures, mais il est difficile de fournir une appréciation, car ce suivi est récent ;
- Les civelles qui remontent aux Enfreneaux : 15% du maximum atteint en 2003, soit une des plus mauvaises années depuis 2000 ;
- Les grands migrateurs (saumon, alose, lamproie) à l'aide des passes à poissons : observées à la passe à poissons du Marais Pin, 593 aloses ont été dénombrées (deuxième meilleure année après 2016), mais aucune lamproie marine (constat identique sur toute l'aire de répartition de l'espèce, sans explication pour le moment).

Espèces exotiques envahissantes :

- Les données Marais poitevin sont intégrées au dispositif ORENVA déjà existant.

– **Volet 2 = suivi de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau**

L'EPMP a sollicité le laboratoire Ecobio (CNRS/Université de Rennes 1) pour poursuivre le partenariat technique et scientifique initié en 2013. Le contrat général de coopération conclu entre l'EPMP et le CNRS a ainsi donné lieu à un troisième contrat d'application couvrant les années 2016 et 2017, contresigné par le Parc. Contrairement aux deux précédents, ce contrat d'application couvre deux années, menant ainsi au terme du contrat général. Ce fonctionnement sur deux années est mieux adapté au temps de la recherche, et à ce projet par nature pluriannuel. Il permet entre autre :

- Un accompagnement du dispositif avec l'emploi sur cette période d'un ingénieur d'étude basé dans les locaux de l'EPMP ;
- Une analyse des données consolidée et plus sereine.

Le marché public, qui encadre les relevés de terrain relatifs aux 7 protocoles du dispositif, s'est vu reconduit dans son intégralité pour la quatrième année consécutive. Parallèlement à ce travail de terrain, l'analyse du jeu de données s'est poursuivie et permettra le rendu d'un rapport intermédiaire prévu pour mars 2018.

Les résultats de l'OPN ont été présentés au travers de 5 conférences ou réunions et ont fait l'objet de cinq articles scientifiques. Par ailleurs, les diagnostics environnementaux des contrats de marais conduits par l'EPMP s'appuient sur les résultats de l'OPN, et les données biologiques provenant des suivis ont été transférées à 25 projets (études d'incidences Natura 2000, études d'impact, atlas, etc.).

La 11ème journée de présentation des résultats de l'OPN à l'ensemble des acteurs et usagers du marais (administrations, APNE, collectivités, syndicats mixtes, universitaires, Chambres d'agriculture, etc.) a rassemblé 143 professionnels et 50 étudiants le 30 janvier 2018.

| Difficultés rencontrées

La diffusion des résultats reste un point majeur de l'OPN, pour que les acteurs du marais soient informés et que les résultats soient valorisés dans les politiques publiques et les programmes d'aménagement ou d'entretien du marais (CTMA, contrat de marais, etc.). Cependant, plus de la moitié des actions de valorisation sont assurées par le PNR ; les partenaires de l'OPN participent peu à cette démarche.

| Perspectives

En fonction des thématiques, les travaux de l'OPN alimentent différents indicateurs (suivi des populations, cortèges d'espèces, impact des modes de gestion, etc.) ; ils permettent d'améliorer les connaissances sur le marais et sont valorisés dans les instances locales ou nationales. L'intérêt pour les gestionnaires est de disposer d'une plate-forme commune de données et de résultats susceptibles d'alimenter l'action publique.

Concernant le dispositif en lien avec la gestion de l'eau, le marché public encadrant les suivis de terrain permet, par simple reconduction, de récolter des données jusqu'en 2019. C'est pourquoi un avenant au contrat de coopération a été passé avec le laboratoire Ecobio pour encadrer ces suivis pendant deux années supplémentaires et poursuivre leur exploitation jusqu'à l'horizon 2020.

Les suivis biologiques seront reconduits en 2018 selon les calendriers prévisionnels. Des indicateurs liées à la gestion de la zone humides (suivis des odonates, de la répartition du cuivré des marais, des amphibiens, etc.) devraient apporter des informations précises sur la biodiversité du marais.

Avec une moyenne de 40 connections par jour, le site internet reste un très bon outil de valorisation de ces résultats. Pour le rendre plus ergonomique, il sera refait en 2018.

3.6. Action n°6 – Définition d’une stratégie foncière globale à l’échelle du Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

Le Marais poitevin compte de nombreux opérateurs qui interviennent sur le foncier, avec des enjeux multiples : conservation d’espaces remarquables, protection des personnes et des biens, entretien des exutoires, niveaux d’eau... Par ailleurs, chaque opérateur intervient selon des stratégies qui lui sont propres. Aussi, il est apparu nécessaire de travailler à l’élaboration d’une stratégie foncière à l’échelle du Marais poitevin, dans un souci de lisibilité et de visibilité de l’action publique, mais aussi d’efficacité et de cohérence des politiques foncières menées. Cette nécessité est par ailleurs réaffirmée dans le rapport du CGEDD de juin 2016 (recommandation n°3).

Fin 2016, l’EPMP a rencontré l’ensemble des acteurs intervenant sur le foncier de manière directe ou indirecte. Ces rencontres se sont poursuivies début 2017, et au final plus de 30 structures ont été consultées, ce qui confirme l’importance et la diversité des acteurs intervenant dans ce domaine. Suite à ces entretiens, une réunion de restitution a été organisée qui a permis de partager avec l’ensemble des acteurs l’état des lieux et de mettre en évidence les enjeux.

Cette restitution a débouché sur des ateliers portant sur les principales thématiques identifiées, dont la finalité a été de définir les orientations communes de la stratégie ainsi que les moyens de sa mise en œuvre.

Le travail conduit sur l’année 2017 a abouti à la rédaction d’un premier document reprenant l’état des lieux des actions menées sur le foncier à l’échelle du Marais poitevin, et d’un second document présentant les orientations de la stratégie et les outils de leur mise en œuvre.

| Difficultés rencontrées

L’une des difficultés est liée à la multitude des acteurs intervenant sur le territoire avec chacun sa propre stratégie ; de fait, il s’avère parfois difficile de trouver un consensus.

| Perspectives

L’année 2018 sera dans un premier temps consacrée à la validation des deux documents, état des lieux et stratégie, finalisés fin 2017. Un troisième volet portera sur une déclinaison plus opérationnelle de la stratégie. Cette déclinaison s’articulera avec le prochain document d’objectifs Natura 2000.

3.7. Action n°7 – Opérations foncières

| Bilan des actions conduites et résultats

Dans le cadre des démarches de contrat de marais, il est apparu nécessaire de proposer sur certains compartiments hydrauliques des échanges fonciers agricoles, afin de s’affranchir d’une occupation du sol inappropriée avec, typiquement, des parcelles cultivées dans des secteurs bas.

A ce jour, deux contrats de marais sont concernés par de tels échanges: celui de Triaize et celui de Champagné-les-Marais.

Sur Triaize, 12,20 ha cultivés dans un point bas et situés dans un ensemble de prairies subsaumâtres ont été identifiés à la faveur du contrat de marais signé en 2016. La présence de ces parcelles cultivées rend difficile l'évolution de la gestion de l'eau, alors qu'une élévation des niveaux en périodes hivernale et printanière permettrait un fonctionnement écologique amélioré des prairies, reconnues d'intérêt communautaire. Les actions menées en 2017 ont permis de compléter l'enveloppe foncière nécessaire à la réalisation d'échanges fonciers. Un accord a été trouvé et un protocole signé avec l'exploitant en place. C'est ainsi que ce dernier a remis en herbe les parcelles auparavant cultivées à l'automne et a en contrepartie exploité d'autres parcelles situées en dehors du casier hydraulique. Les objectifs initiaux de retrouver un grand ilot prairial et d'optimiser la gestion des niveaux d'eau sont donc en passe d'être atteints.

Sur Champagné-les-Marais, aucune action n'a été conduite en 2017, faute d'opportunité foncière et malgré le positionnement de l'EPMP sur des lots qui ont pu se libérer au cours de l'année.

Sur le marais de Mouron, secteur inclus dans le contrat de marais de la Vieille Autise, l'EPMP met en place une opération de restructuration des ilots agricoles avec la Chambre d'agriculture de Vendée et les exploitants locaux.

En matière de veille foncière, l'EPMP bénéficie depuis 2014 d'une convention avec la SAFER. Cette dernière appuie également l'établissement dans ses actions d'acquisition en assurant le portage du foncier et l'animation auprès des exploitants et propriétaires.

| Difficultés rencontrées

- La rareté des opportunités foncières rend l'action difficile.

| Perspectives

L'année 2018 permettra d'entériner définitivement l'échange de Triaize, avec la signature des actes notariés et la recherche d'un exploitant pour entretenir les prairies mises en place à l'automne 2017. Un suivi de ces prairies sera défini concernant l'évolution de la flore, l'objectif étant de retrouver à terme le cortège floristique spontané des prairies naturelles subsaumâtres. De même, le travail de restructuration des ilots agricoles devrait se poursuivre sur Mouron

Sur Champagné-les-Marais, les efforts se poursuivront, l'objectif étant de finaliser les échanges fonciers, action identifiée dès 2014.

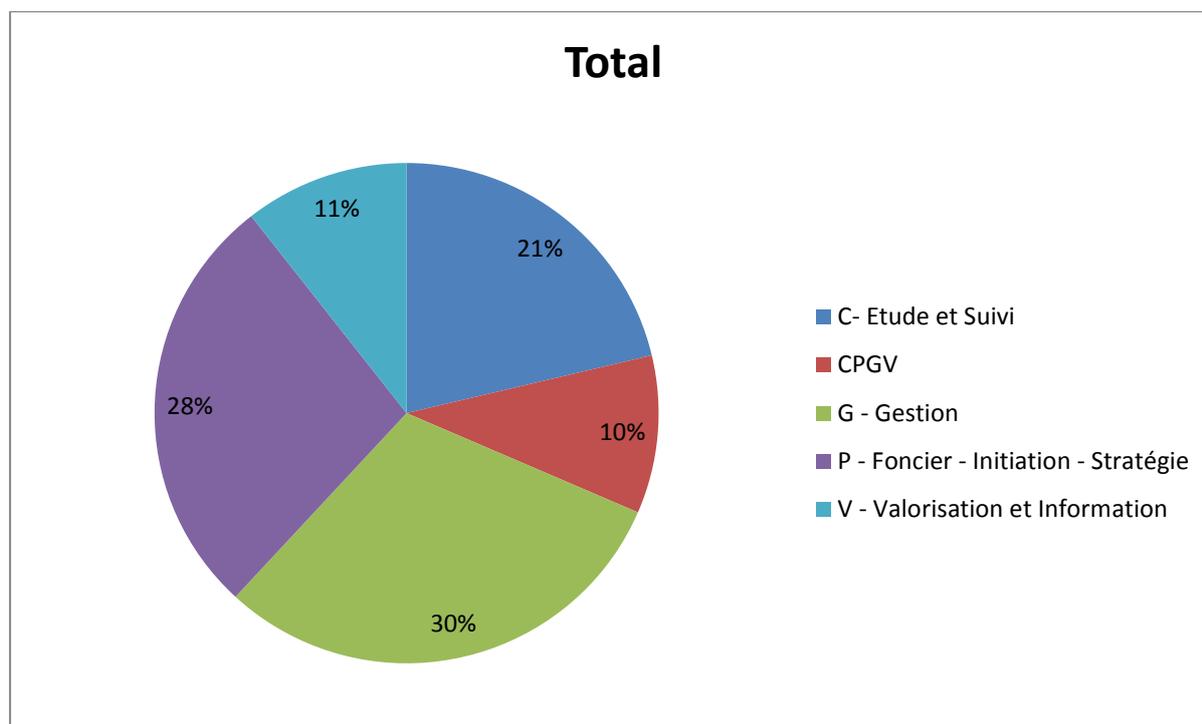
Enfin, une nouvelle convention devrait voir le jour avec la SAFER Pays de la Loire qui, à compter du 1^{er} janvier 2018, englobera le département de la Vendée.

3.8. Action n°8 – Animation foncière du CREN Poitou-Charentes

| Bilan des actions conduites et résultats

L'animation du programme d'acquisition et de gestion de site en Marais poitevin (PAMP) a pour but de s'assurer de la maîtrise foncière de tout ou partie des sites du programme, afin de garantir durablement la préservation de leurs intérêts écologiques et paysagers, ainsi que la multifonctionnalité de ces zones humides majeures du Marais poitevin.

Sur l'année 2017, les missions menées par la chargée de mission dans le cadre de cette animation se répartissent de la manière suivante :



A noter : Les catégories de saisies de temps ont été modifiées au Conservatoire pour harmoniser les rapports d'activités. Dorénavant, le temps est enregistré selon 5 catégories correspondant aux grands types d'actions suivants (cf. charte des Conservatoires d'espaces naturels) :

- C- Etude et Suivi
- P - Foncier - Initiation - Stratégie
- G - Gestion
- V - Valorisation et Information
- CPGV tâches administratives, transversales et financement.

Si on se réfère aux catégories initialement retenues, la distribution du temps passé sur la mission est la suivante :

Détail	Total 2017 (j)	Prévisionnel 2017 (j)
prospection foncière, négociation avec les propriétaires, conventionnement, signature des actes	69	60
gestion - valorisation - suivi scientifique	79	80
Tâches administratives et financement	26	35
Réunions, formation, encadrement	21	30

Au global, le temps passé sur la mission en 2017 s'élève à 195 j, proche du temps prévisionnel estimé à 205 j. Les travaux d'animation foncière ont davantage mobilisé la chargée de mission, qui a négocié de nombreuses opportunités nouvelles d'acquisition.

Le bilan complet des surfaces acquises est présenté dans le rapport d'activité des CTMA opérationnels.

Toutefois, pour résumer, c'est environ 30 ha qui ont été acquis en 2017 sur les 14 sites du PAMP. Un premier acte a été signé le 31 janvier 2017 pour 7,97 ha sur les sites des marais de Taugon, de la Ronde et de Saint Hilaire la Palud – Arçais. Un second a été signé le 19 mai 2017 pour 7,76 ha sur le marais de Villedoux. Enfin un troisième a été signé le 13 juillet 2017 pour 13,63 ha sur les marais de St Hilaire la Palud et Arçais, de Saint Georges de Rex et Amuré et du Vanneau Irleau et de la Ronde.

Soulignons que parmi les dossiers mentionnés dans le bilan annuel 2016 du CTMA cadre, la vente « Dazelle » (tableau en annexe 5) n'est toujours pas signée en raison d'une succession non encore réglée (intervention du service des hypothèques en cours). Cela a justifié la mise en place d'avenants pour prolonger les demandes subventions (cf. CTMAZH MM).

| Difficultés rencontrées

La principale difficulté réside toujours dans la durée des procédures, notamment pour certains des dossiers listés dans le tableau annexé où le CREN se heurte à des problèmes de successions non régulées ou d'indivision. A noter que le temps de traitement des dossiers par la SAFER induit également des délais relativement importants entre les 1ères négociations avec les propriétaires et la rétrocession au CREN. En conséquence, un dossier dont l'animation foncière débute en année n, se concrétise généralement en année n+1, voire n+2 ou n+3.

| Perspectives

40 ha ont été négociés dans le courant du second semestre 2017 en prévision du programme 2018. Le CREN Poitou-Charentes est maintenant dans l'attente de l'acquisition des parcelles par la SAFER suite à la signature des promesses de vente, afin d'établir les tableaux récapitulatifs nécessaires au montage des demandes de subventions.

D'autre part, l'animation foncière se poursuit pour réaliser les objectifs inscrits dans les CTMA opérationnels du programme 2017, à savoir l'acquisition de 55 ha.

3.9. Action n°9 – Plan d'action trame verte et bleue

| Bilan des actions conduites et résultats

Le PNR a finalisé le projet de guide technique TVB Marais poitevin, qui présente les enjeux de continuité écologique à l'échelle du marais.

Le PNR a été sollicité par les communes de Marans et Angliers pour les assister ponctuellement dans la mise en œuvre de leur programme TVB (dispositif TVB niveau II de l'ex-Région Poitou-Charentes).

Le PNR est intervenu durant l'été 2017 auprès des services du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, afin d'apporter conseil et assistance dans la création d'un nouveau passage à loutre sur la commune du Bourdet.



Passage à loutre du Bourdet réalisé à l'automne 2017 sous maîtrise d'ouvrage du CD79.

Enfin, le PNR s'est associé aux Chambres d'agriculture afin que ces dernières élaborent des projets d'actions 2018-2020 discutés avec les agriculteurs qui répondent aux enjeux TVB.

D'un point de vue opérationnel, un certain nombre d'opérations ont été engagées sous maîtrise d'ouvrage du PNR, et les premiers travaux ont débuté fin 2017 :

- La restauration de corridors de berges a été réalisée sur la commune de Nuillé-d'Aunis ;
- Le projet d'installation d'un passage à loutres a été instruit.

Ont également été commandés des travaux de débroussaillage du tertre de Saint-Hilaire-la-Palud (coteau calcaire), des travaux d'aménagement pastoral pour la reconversion en prairie d'un îlot de 38 ha de culture sur la commune de Saint-Georges-de-Rex, la plantation de haies et la réhabilitation de 2 mares sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud.

| Difficultés rencontrées

La mise en œuvre du programme se heurte aux difficultés rencontrées pour mobiliser les moyens financiers nécessaires. Si le croisement des outils financiers régionaux, nationaux et européens, associés à des financements privés sous la forme de mécénat, permet d'engager les opérations, il complique la mise en œuvre sur le terrain, chaque financement étant fléché vers un objet ou une partie du territoire.

| Perspectives

Un programme d'actions 2018-2020 va être élaboré, reposant d'une part, sur les résultats des prospections des Chambres d'agriculture et, d'autre part, sur les prochaines rencontres qui auront lieu entre le PNR et les différents EPCI du territoire.

3.10. Action n°10 – Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux

| Bilan des actions conduites et résultats

En 2017, aucune action n'a été conduite dans ce domaine, faute de temps disponible pour développer un support de communication. Par ailleurs, aucune thématique commune n'a vu le jour, malgré l'appel fait en direction des porteurs de CTMA opérationnels.

| Difficultés rencontrées

Les difficultés évoquées lors du bilan de l'année 2016 demeurent, à savoir :

- Le temps à y consacrer ;
- L'identification de sujets communs à l'échelle du Marais poitevin ;
- La création d'un nouveau support de communication, chaque porteur de CTMA ayant son propre outil de communication.

| Perspectives

Il est peu probable que l'année 2018 voit l'émergence d'une communication commune, d'autant que le lancement du bilan évaluatif des CTMA à l'échelle du Marais poitevin devrait mobiliser les agents. Malgré tout, cette étude bilan peut être une opportunité pour communiquer autour des travaux portés par les CTMA (bilan technico-économique) et de leurs effets sur l'amélioration du fonctionnement de la zone humide et plus largement des masses d'eau, avec une vision globale à l'échelle du Marais poitevin.

4. Éléments financiers

Pour mémoire le coût prévisionnel du CTMA cadre, pour la période 2015-2019, est estimé à 3 559 750 €, répartis entre l'EPMP (55,6 %), l'AELB (43,9 %) et le PNR (0,5 %). Les tableaux de financement prévus initialement sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€)	AELB			EPMP (montant en €)	PNR MP (montant en €)
			Coût prévisionnel retenu (€)	Taux de subvention (%)	Montant d'aide (€)		
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000	160 000	70 %	112 000	48 000	
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000	15 000	50 %	7 500	7 500	
EPMP	SIEMP	660 000	560 000	50 %	280 000	380 000	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000	175 000	50 %	87 500	87 500	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150	1 312 000	50 %	656 000	1 227 150	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000	50 000	50 %	25 000	25 000	
EPMP	Opérations foncières	485 000	485 000	70 %	339 500	145 500	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000	240 000	50 %	120 000	120 000	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600	46 600	50 %	13 980	13 980	18 640
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000	20 000	50 %	10 000	10 000	
		3 559 750	2 888 600		1 563 980	1 977 130	18 640

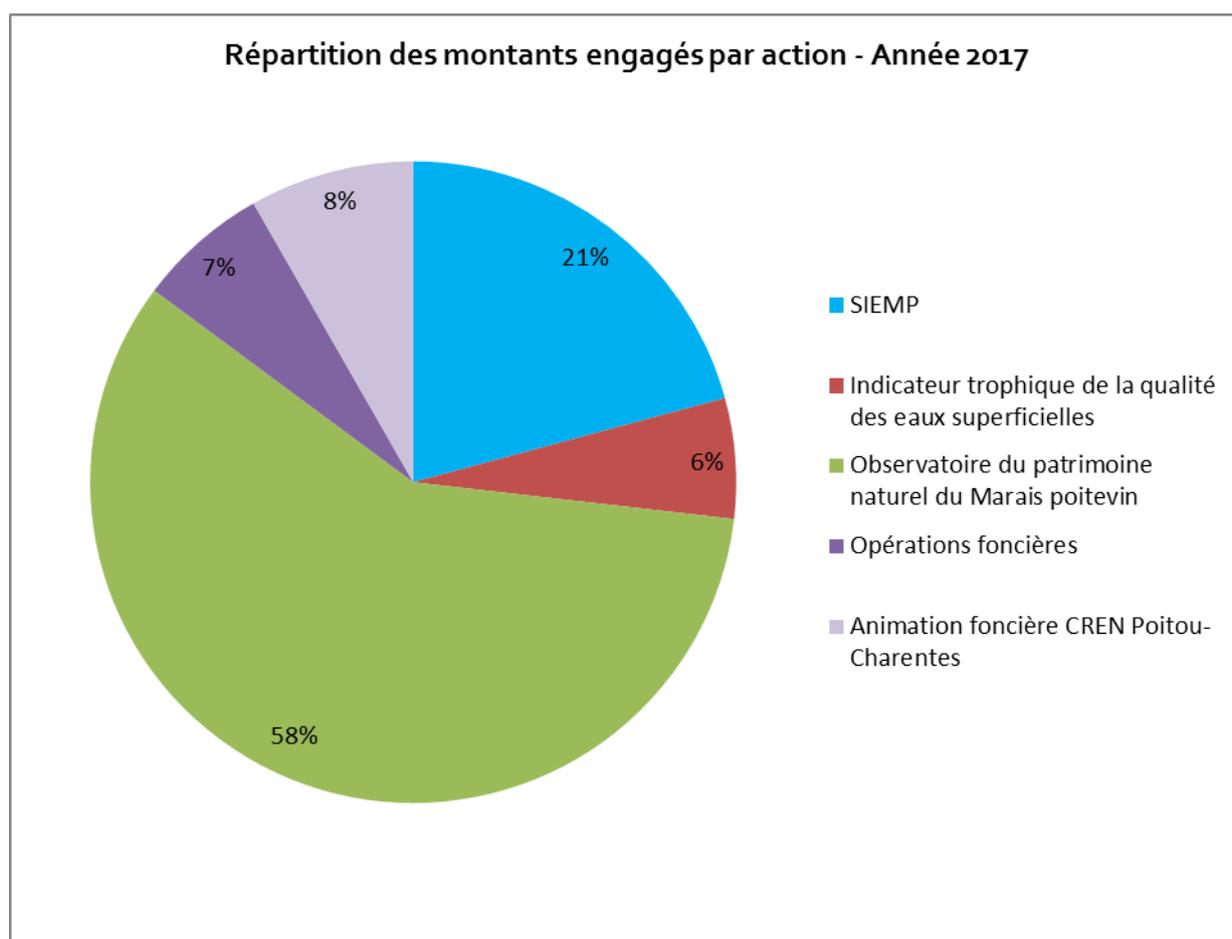
Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€)	2015	2016	2017	2018	2019
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000	0	0	0	0	160 000
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000	0	5 000	5 000	5 000	0
EPMP	SIEMP	660 000	240 000	160 000	160 000	100 000	0
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150	394 900	421 100	412 150	332 250	322 750
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000	0	20 000	30 000	0	0
EPMP	Opérations foncières	485 000	97 000	97 000	97 000	97 000	97 000
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000	45 000	46 500	48 000	49 500	51 000
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600	46 600	0	0	0	0
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000
		3 559 750	823 500	754 600	757 150	588 750	635 750

En 2017, les montants engagés sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Actions	Montant engagé	Financement	
			AELB	EPMP
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0		
EPMP	SIGT Marais poitevin	0		
EPMP	SIEMP – tranche conditionnelle	82 615	28 258 ¹	54 357
	Echelles limnimétriques LAY	36 636	21 982 ²	14 654
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	34 740	20 844	13 896
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	334 954	133 154	201 800
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0		
EPMP	Opérations foncières	37 720	0	37 720
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	47 239	28 343	18 896
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	0		
EPMP	Communication commune aux CTMA	0		
		573 904	232 581	341 323

¹Correspond à 30 % de la subvention exploitation SIEMP 2017-2018-2019.

²La subvention AELB a été payé en 2018.



Si on exclut l'action n°10 portant sur la mise en place d'une communication commune, alors toutes les actions inscrites dans le CTMA cadre sont engagées. Pour autant, sur les 10 actions inscrites, seules 5 ont donné lieu à des dépenses.

Dans le détail, et au regard du prévisionnel :

- L'observatoire du patrimoine naturel représente quasiment 60 % des dépenses, même si elles restent en deçà du prévisionnel, contrairement aux années précédentes ;
- Le SIEMP est le second poste avec 21 %, le réalisé reste en dessous du prévisionnel et s'explique par un retard pris dans le déploiement du SIEMP, les marchés échelles (seul celui mené sur le bassin du Lay est arrivé à son terme actuellement) et la mise en place de piézomètres sur le Nord-Aunis ;
- L'animation du CREN Poitou-Charentes représente 9 % des dépenses engagées en 2017, et comme pour les années précédentes, le réalisé est très proche, voire conforme avec le prévisionnel ;
- Les opérations foncières représentent 7 % des dépenses engagées et sont financées en totalité par l'EPMP. Le réalisé reste très en deçà du prévisionnel, ce qui s'explique par la faiblesse des opportunités et la concurrence forte qui s'exerce en matière de foncier ;
- L'indicateur trophique représente pour sa part 6 % des dépenses, avec un réalisé conforme au prévisionnel (35 000 € par an sur les 5 années du CTMA cadre).

3 des 5 actions qui n'ont pas occasionné de dépense sont réalisées en interne par l'EPMP (SIGT et stratégie foncière) ou sont programmées en 2019 (bilan évaluatif). Les deux autres actions qui n'occasionnent pas de dépense sont :

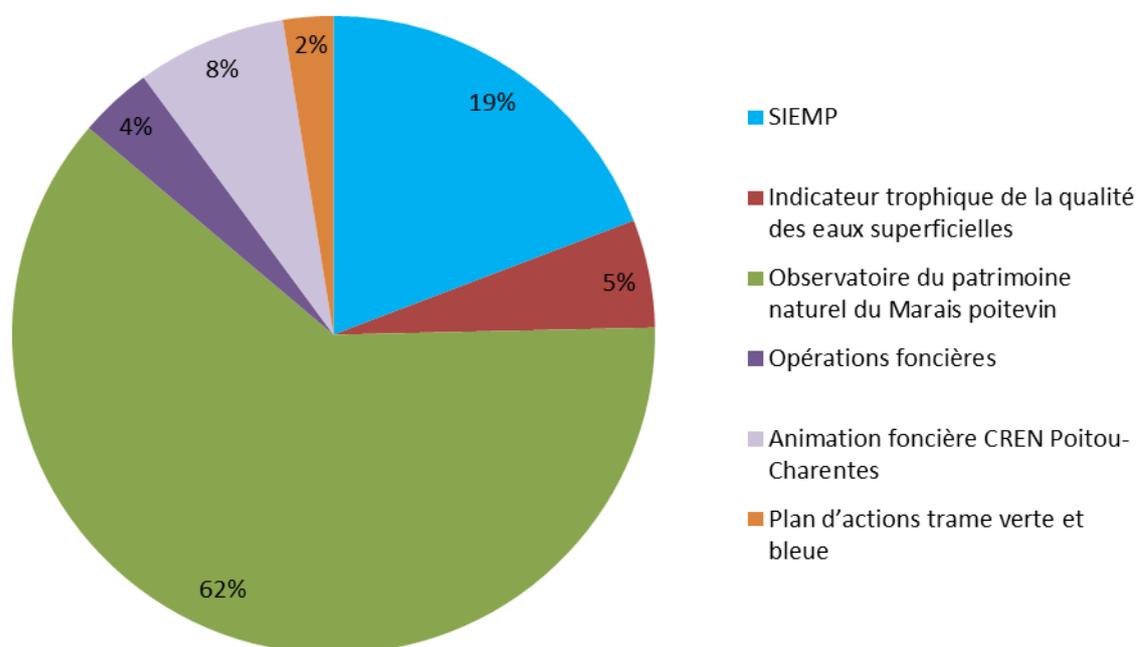
- Le volet communication, où aucune action n'a été proposée ;
- Le plan d'action trame verte et bleue : ce plan est finalisé et génère désormais des actions qui ne sont pas programmées dans le CTMA cadre.

En matière de financement, pour 2017, les opérations sont portées par l'AELB à hauteur de 41 %, l'EPMP pour 61 %, soit respectivement 232 500 € et 341 300 €.

Depuis 2015, date d'application du CTMA cadre, les dépenses se répartissent de la manière suivante :

Maître d'ouvrage	Actions	2015	2016	2017	Montant engagé	Financement		
						AELB	EPMP	PNR MP
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0	0	0	0			
EPMP	SIGT Marais poitevin	0	0	0	0			
EPMP	SIEMP	160 000	74 648	119 251	353 899	150 405	203 494	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	32 206	33 951	34 740	100 897	57 318	43 579	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	397 777	403 927	334 954	1 136 658	433 393	703 264	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0	0	0	0			
EPMP	Opérations foncières	5 610	25 305	37 720	68 635		68 635	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	44 987	46 732	47 239	138 958	78 876	60 082	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	0	46 600	0	46 600	14 100	14 100	18 400
EPMP	Communication commune aux CTMA	0	0	0	0			
		640 580	631 163	573 904	1 845 647	734 092	1 093 155	18 400
						40%	59%	1%

Répartition des montants engagés par action - Années 2015 à 2017



Si on s'intéresse aux dépenses engagées depuis 2015, année d'entrée en vigueur du CTMA cadre, ce sont 1 845 000 € qui ont été mobilisés pour un prévisionnel estimé à 2 335 000 €, soit un taux d'engagement de 79 % sur les trois premières années du contrat.

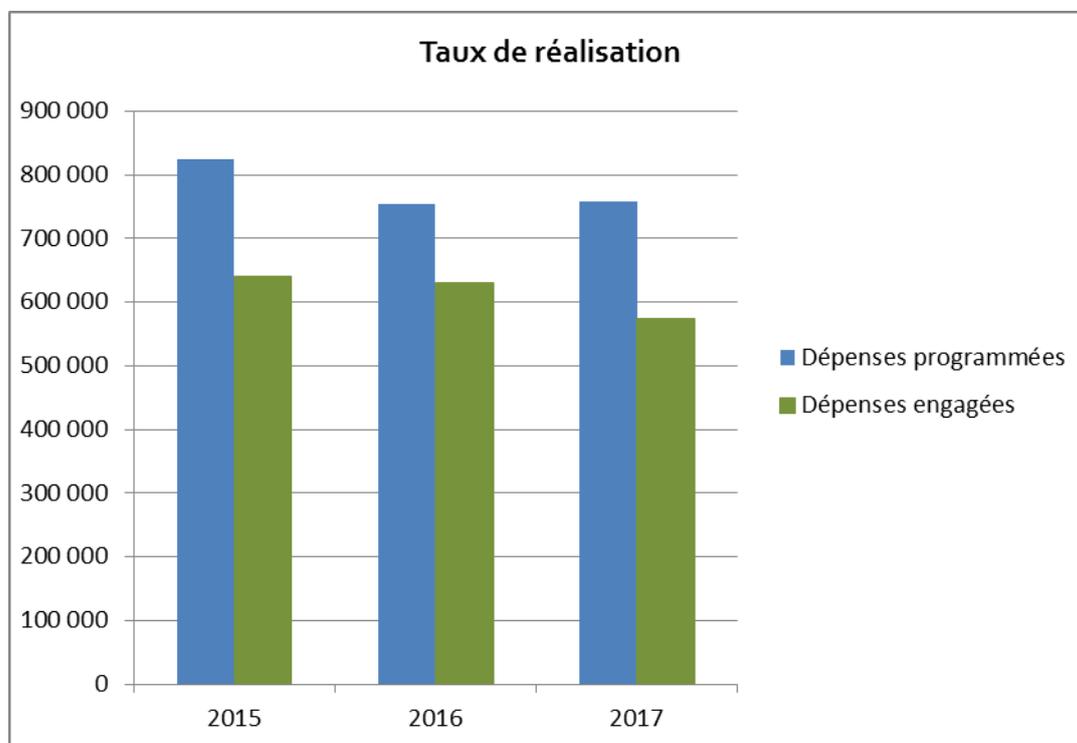
En matière de répartition, nous retrouvons des résultats similaires à ceux constatés en 2017, avec deux actions transversales et emblématiques, qui représentent à elles seules 80 % des dépenses, à savoir l'observatoire du patrimoine naturel (62 %) et le SIEMP (19 %).

4 actions n'ont occasionné aucune dépense. On retrouve les actions portées en interne (SIGT et stratégie foncière), prévues pour 2019 (bilan évaluatif) ou non réalisées à ce jour (communication).

Le financement des actions est assuré par l'AELB pour 40 %, l'EPMP pour 59 % et le PNR pour 1 %. Ces pourcentages sont relativement proches de ceux mentionnés dans le plan de financement initial, même si actuellement la part portée par l'EPMP est au-dessus du prévisionnel et celle de l'Agence de l'eau inférieure (à l'échelle des 5 ans, il est prévu un financement à hauteur de 44 % pour l'Agence de l'eau, 55 % pour l'EPMP et moins de 1 % pour le PNR).

Malgré un bon engagement des actions inscrites dans le CTMA, le réalisé reste globalement en dessous du prévisionnel, quelle que soit l'année étudiée, pour les raisons évoquées précédemment. Ainsi, en matière de réalisation (a été retirée l'action portant sur le bilan évaluatif qui n'interviendra qu'en 2019) :

- En 2015, 7 des 9 actions ont été engagées, pour un montant représentant 78 % des dépenses envisagées initialement ;
- En 2016, 8 des 9 actions ont été engagées pour un montant représentant 84 % des dépenses envisagées ;
- En 2017, 8 des 9 actions ont été engagées pour un montant représentant 76 % des dépenses envisagées.



Si on s'intéresse plus particulièrement à l'année 2017, les dépenses (574 000 €) sont en deçà du prévisionnel (757 000 €) mais aussi en deçà des dépenses réalisées en 2015 et 2016 (635 000 € en moyenne). Cette baisse s'explique par la fin de certaines opérations comme le plan d'actions trame verte et bleue, et également par la réalisation d'actions qui ont demandé davantage de financement au commencement et qui sont désormais dans un rythme de croisière, comme le SIEMP par exemple.

5. Analyse, bilan et perspectives

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité de l'année 2016, avec un CTMA cadre qui progressivement entre dans un rythme de croisière. La plupart des actions sont maintenant engagées, permettant ainsi d'améliorer la connaissance du fonctionnement du Marais poitevin (SIEMP, observatoire du patrimoine naturel). Les études transversales permettent également de déployer sur le territoire des documents stratégiques et des outils communs (stratégie foncière, SIGT, indicateurs communs), dotant ainsi les acteurs d'une vision commune et cohérente à l'échelle de la zone humide.

Sur les 10 actions inscrites, 8 sont à ce jour engagées, sachant que le bilan évaluatif n'interviendra qu'en 2019.

L'accompagnement des CTMA opérationnels se poursuit à travers le suivi des indicateurs communs, mais aussi la participation aux différents comités technique et de pilotage. Cette recherche de cohérence devrait monter en puissance avec le lancement, fin 2018, du bilan évaluatif de l'ensemble des CTMA.

Les seuls bémols concernent le volet communication et, dans une moindre mesure, les opérations foncières.

En matière de perspective, un grand nombre d'actions vont se poursuivre en 2018, alors que d'autres vont monter en puissance, comme l'indique le tableau suivant :

Maître d'ouvrage	Actions	Perspectives 2018
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	Réflexion sur la définition du cahier des charges de l'étude bilan
EPMP	SIGT Marais poitevin	Poursuite de l'acquisition et de la mise à jour des données
EPMP	SIEMP	Consolidation du SIEMP Poursuite de mise en place d'un réseau d'échelles Installation de nouveaux piézomètres dans le Nord Aunis Conduite de la partie quantitative du programme de recherche Ifremer
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	Poursuite du travail de collecte et d'analyse des données
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	Poursuite des deux volets de l'OPN
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	Validation du document cadre et lancement des réflexions sur un document opérationnel
EPMP	Opérations foncières	Poursuite des acquisitions mis en œuvre dans le cadre des contrats de marais (mobilité foncière)
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	Poursuite du travail d'animation pour renforcer les acquisitions foncières
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	Passage à une phase de travaux opérationnels pour décliner le plan (actions non inscrites dans le CTMA cadre)
EPMP	Communication commune aux CTMA	Réflexion pour développer un support de communication en lien avec le bilan évaluatif

Annexes

Annexe 1 : carte du territoire

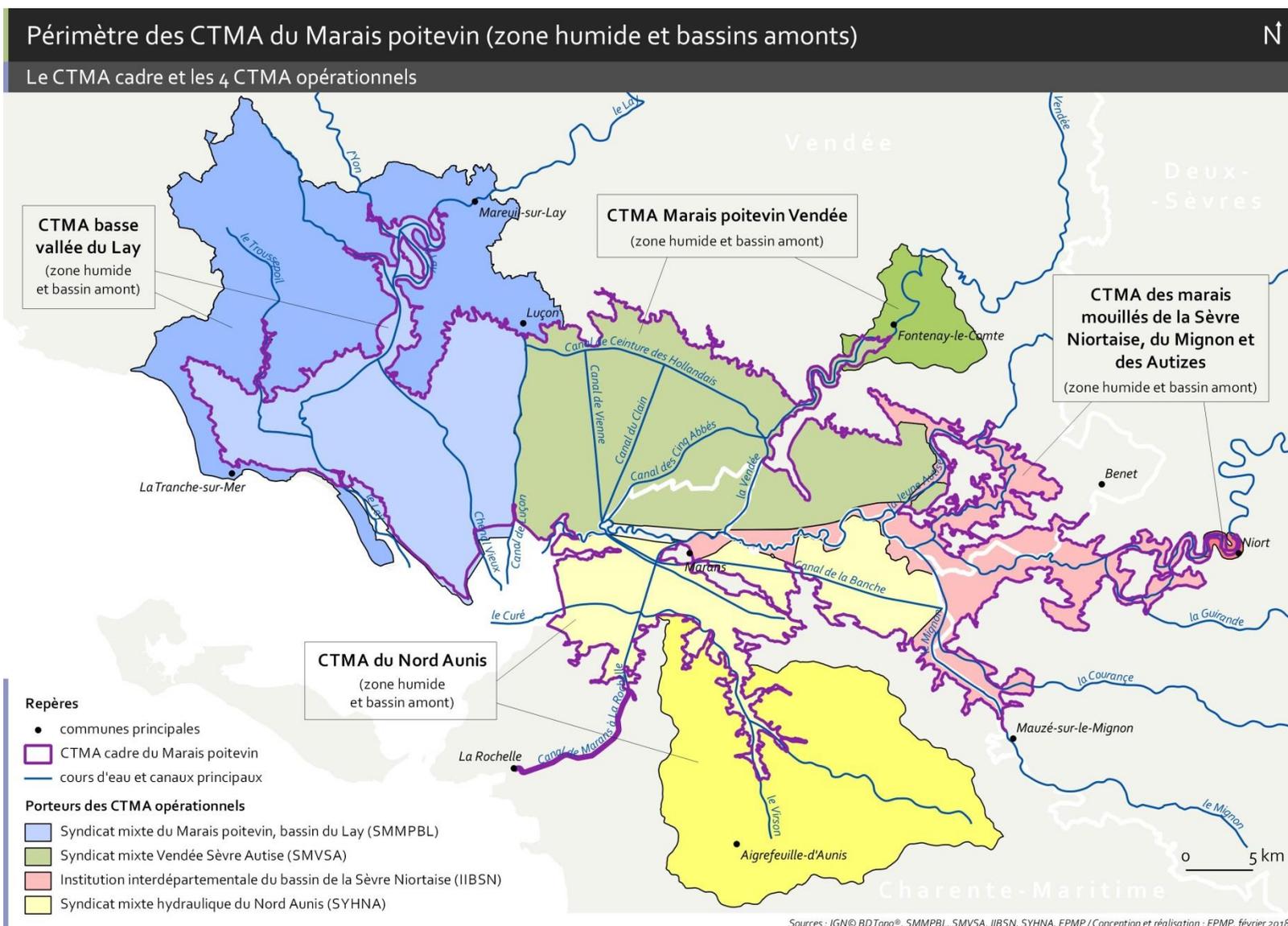
Annexe 2 : indicateurs de réalisation des travaux

Annexe 3 : indicateurs de réponse du milieu aux travaux

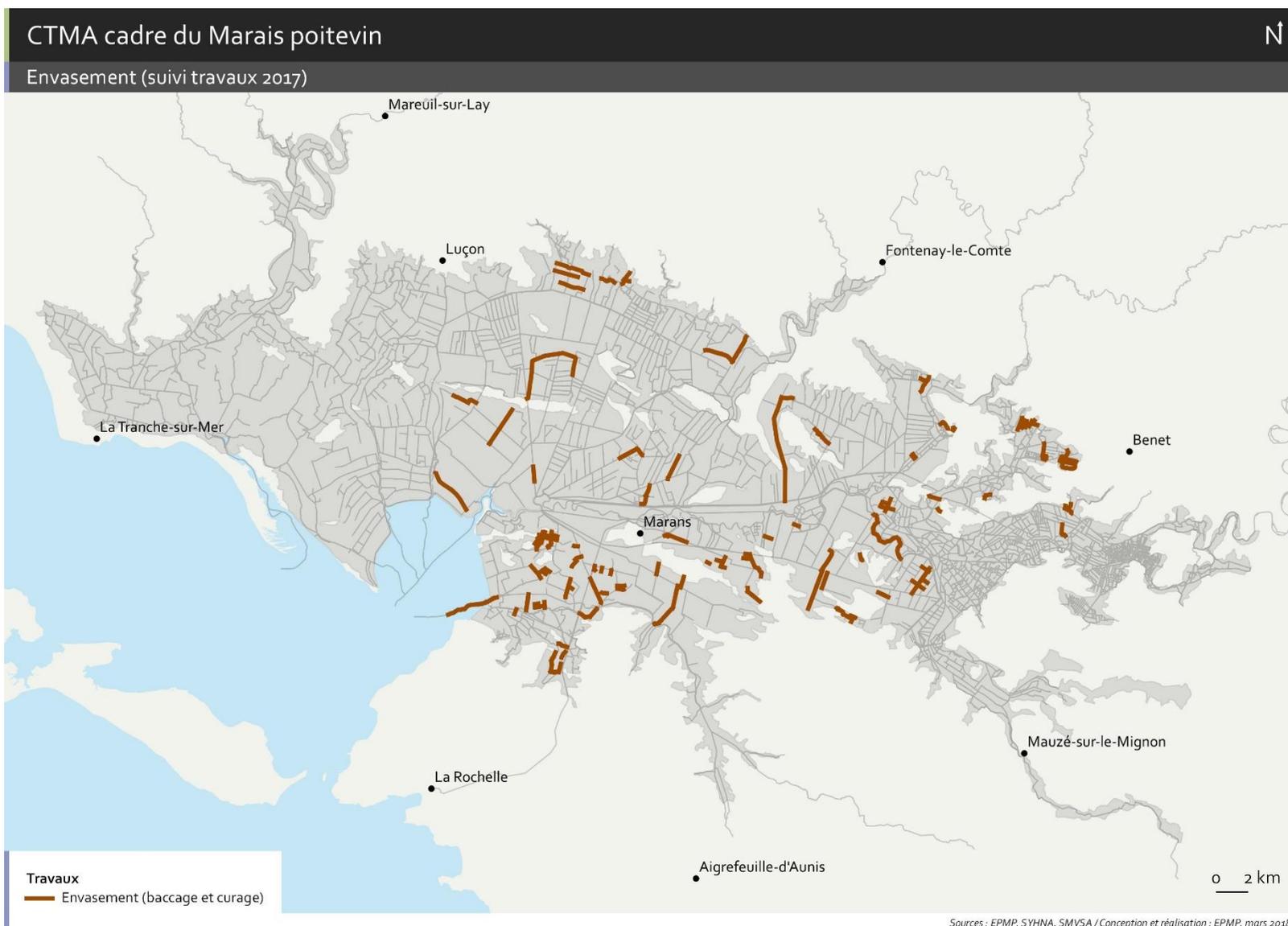
Annexe 4 : référentiels SIGT

Annexe 5 : état d'avancement des acquisitions conduites par le CREN Poitou-Charentes

Annexe 1 : Carte du territoire



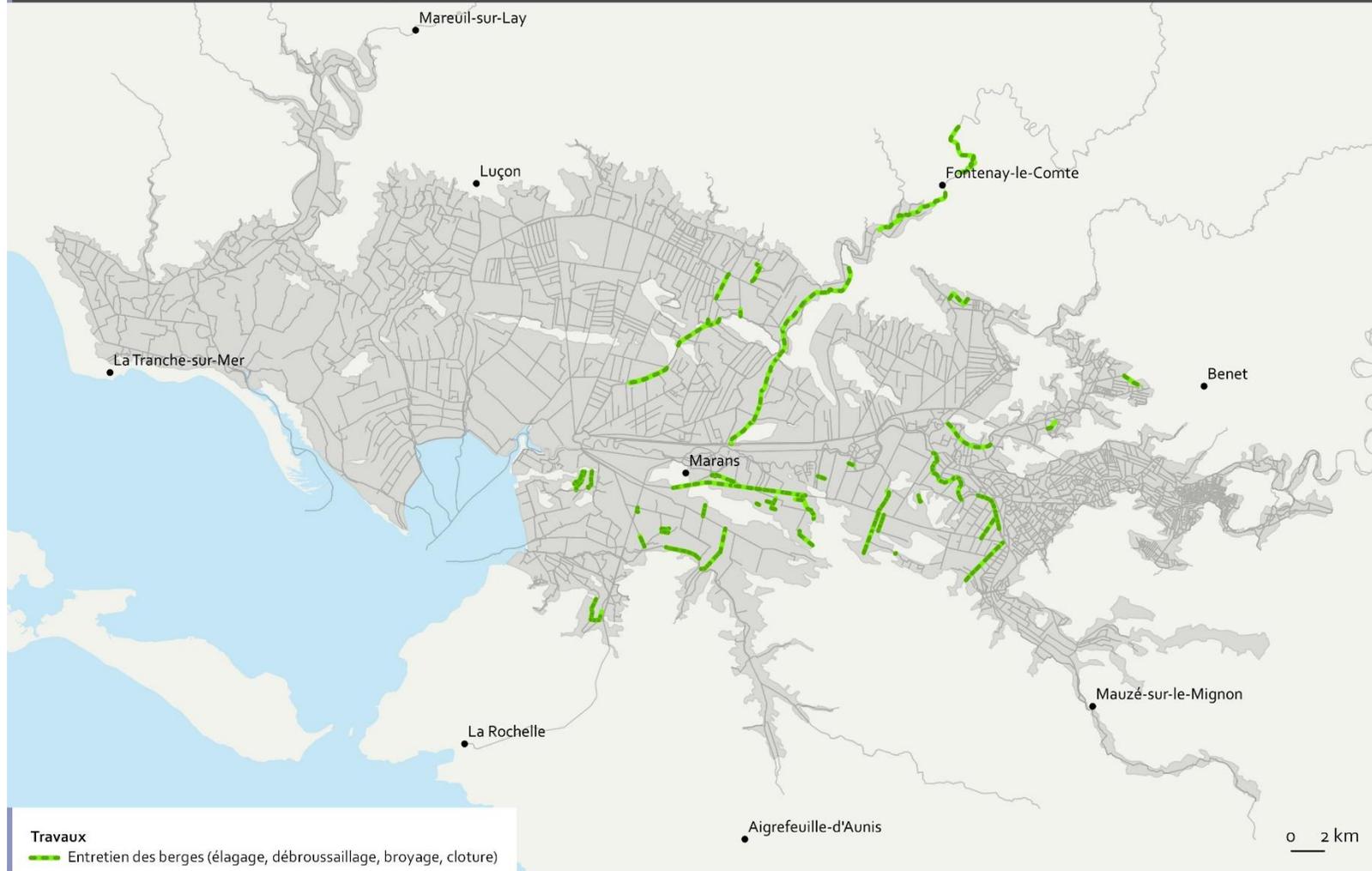
Annexe 2 : Indicateurs de réalisation des travaux



CTMA cadre du Marais poitevin



Entretien des berges (suivi travaux 2017)

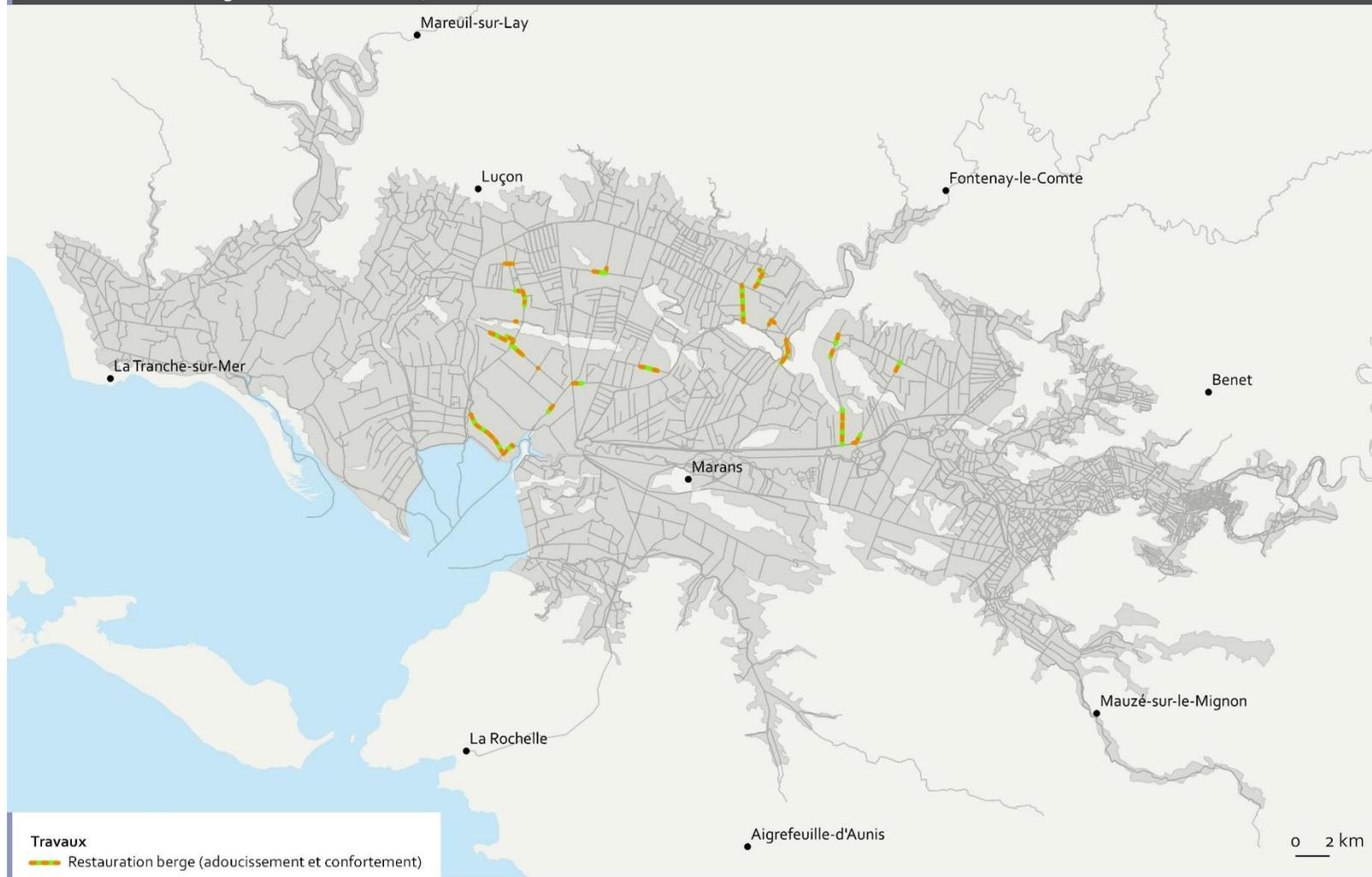


Sources : EPMP, SYHNA, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, mars 2018

CTMA cadre du Marais poitevin



Restauration des berges (suivi travaux 2017)



Sources : EPMP, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, mars 2018

CTMA cadre du Marais poitevin



Espèces végétales exotiques envahissantes (suivi travaux 2017)

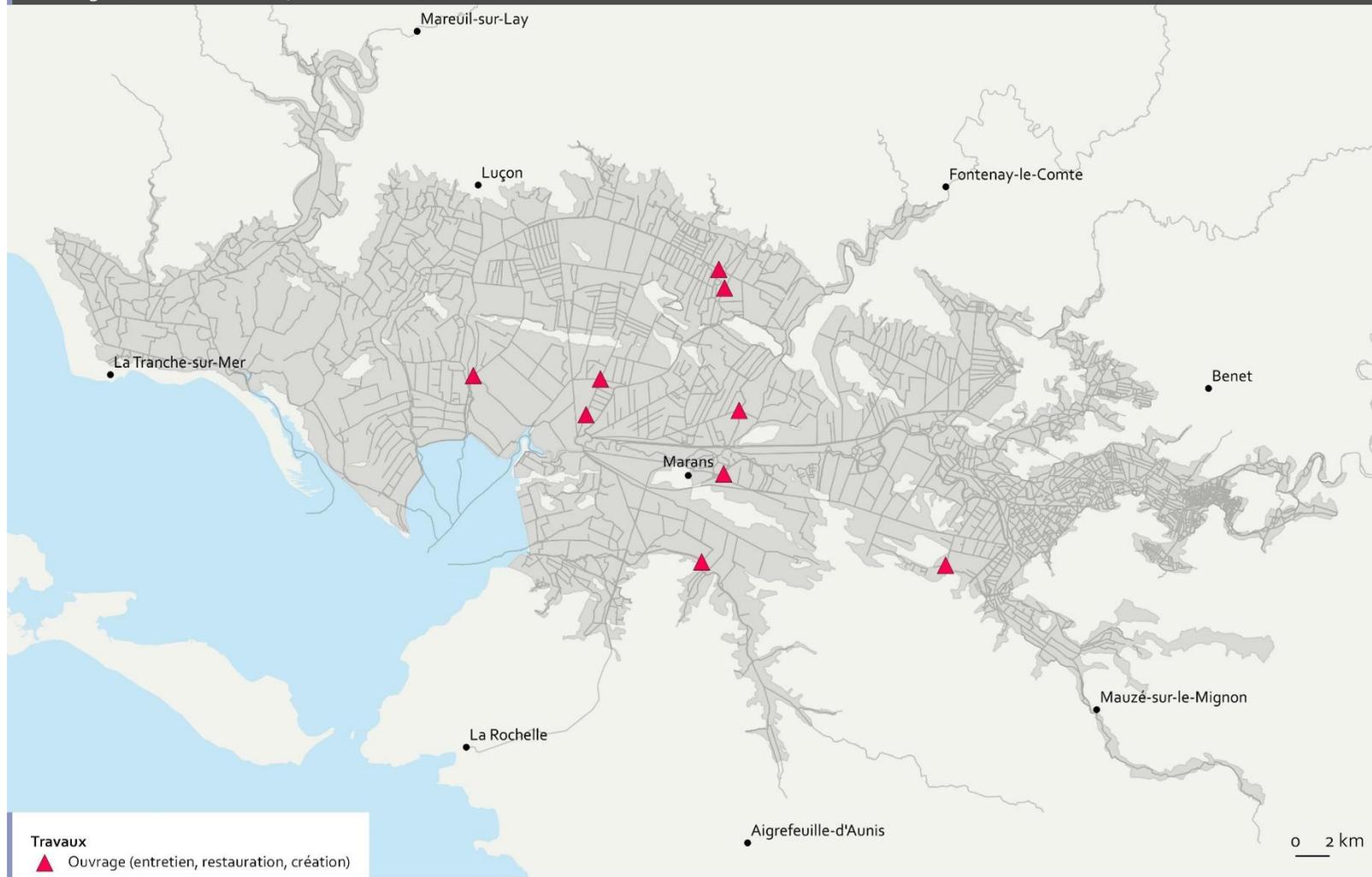


Sources : EPMP, SYHNA, SMVSA, SMMPL / Conception et réalisation : EPMP, mars 2018

CTMA cadre du Marais poitevin

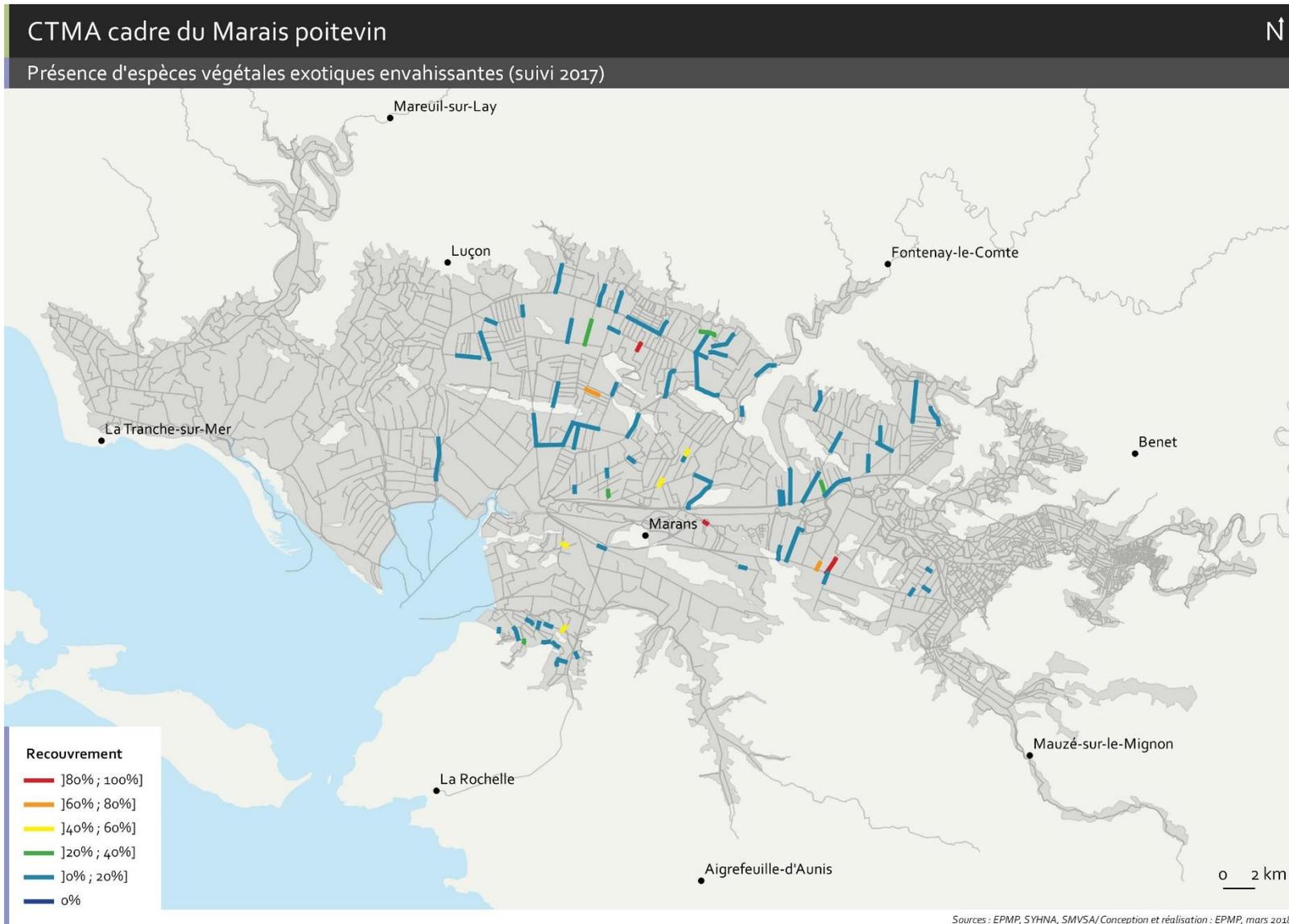


Ouvrages (suivi travaux 2017)



Sources : EPMP, SMVSA, SYHNA / Conception et réalisation : EPMP, mars 2018

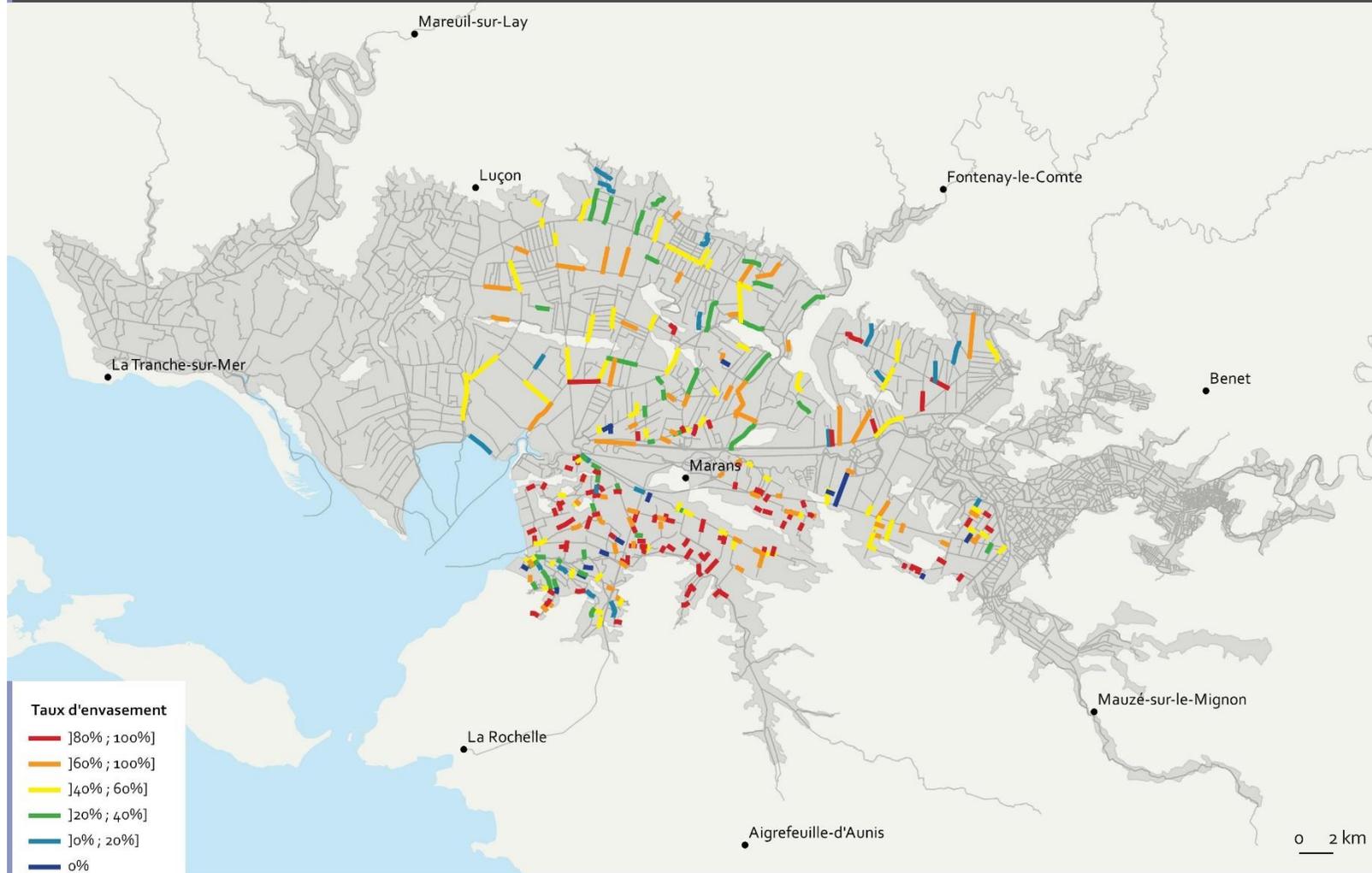
| Annexe 3 : Indicateurs de réponse du milieu aux travaux



CTMA cadre du Marais poitevin



Taux d'envasement (suivi 2017)

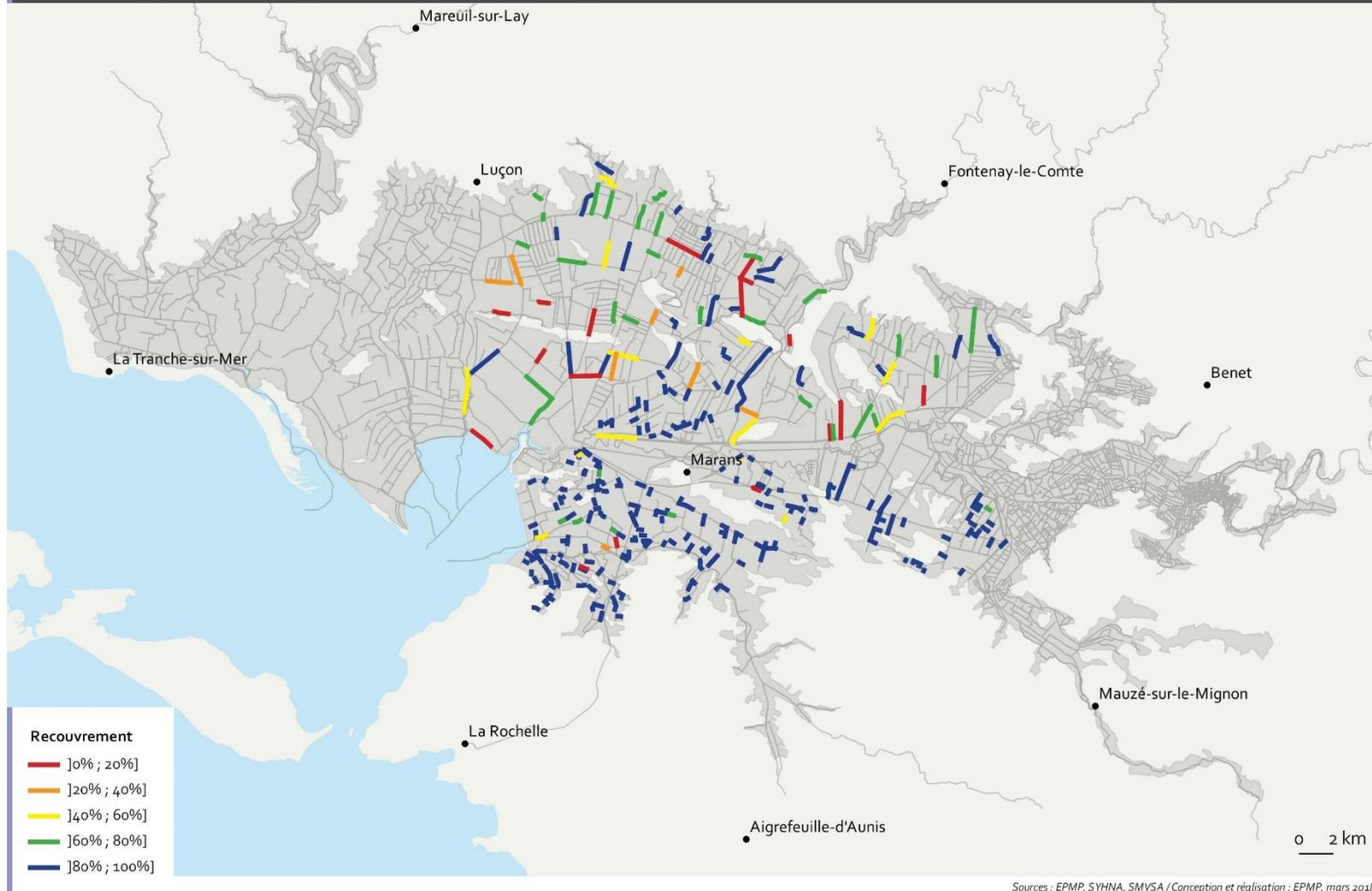


Sources : EPMP, SYHNA, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, mars 2018

CTMA cadre du Marais poitevin



Présence de groupements végétaux sur les berges (suivi 2017)

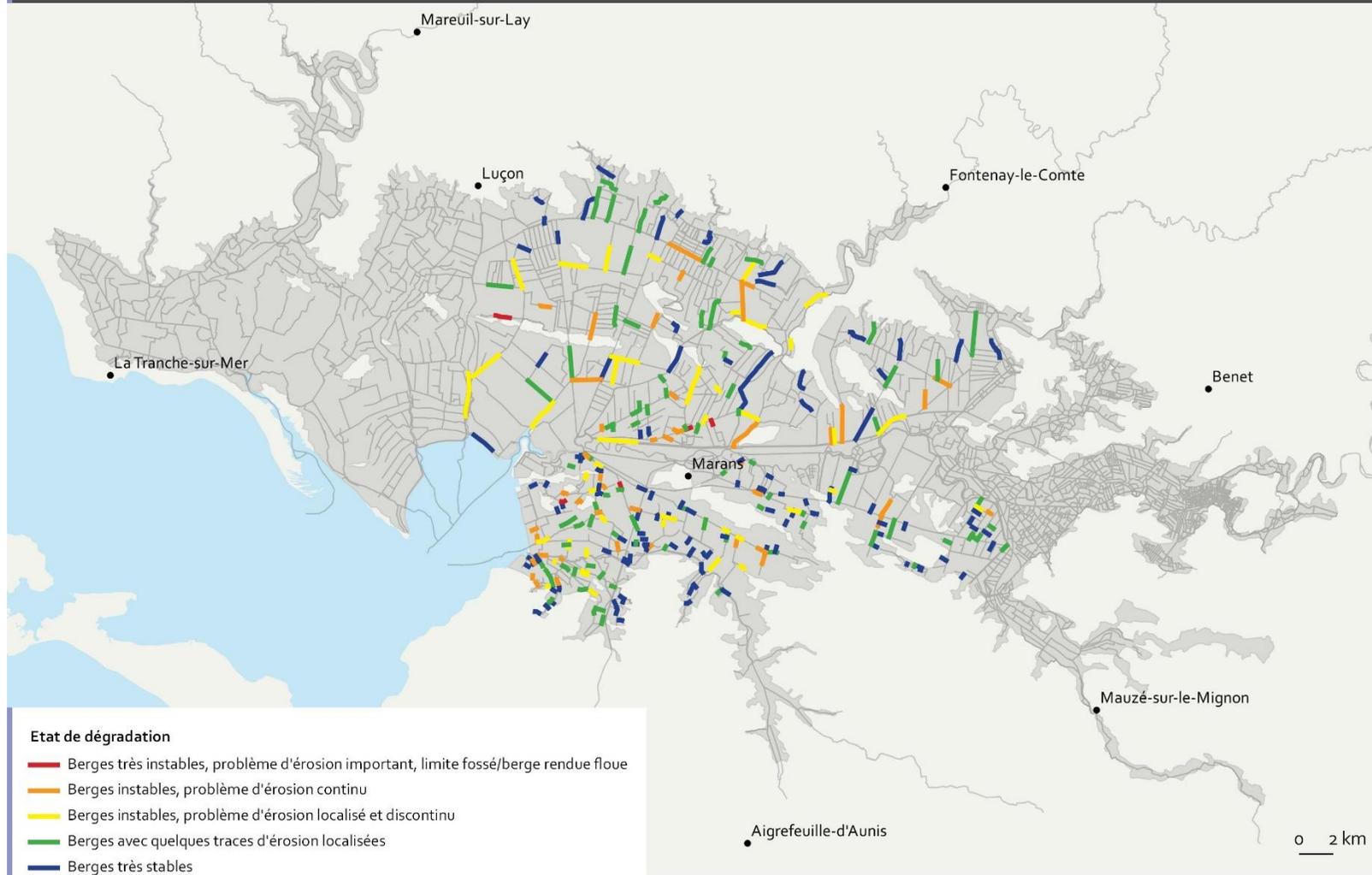


Sources : EPMP, SYHNA, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, mars 2018

CTMA cadre du Marais poitevin

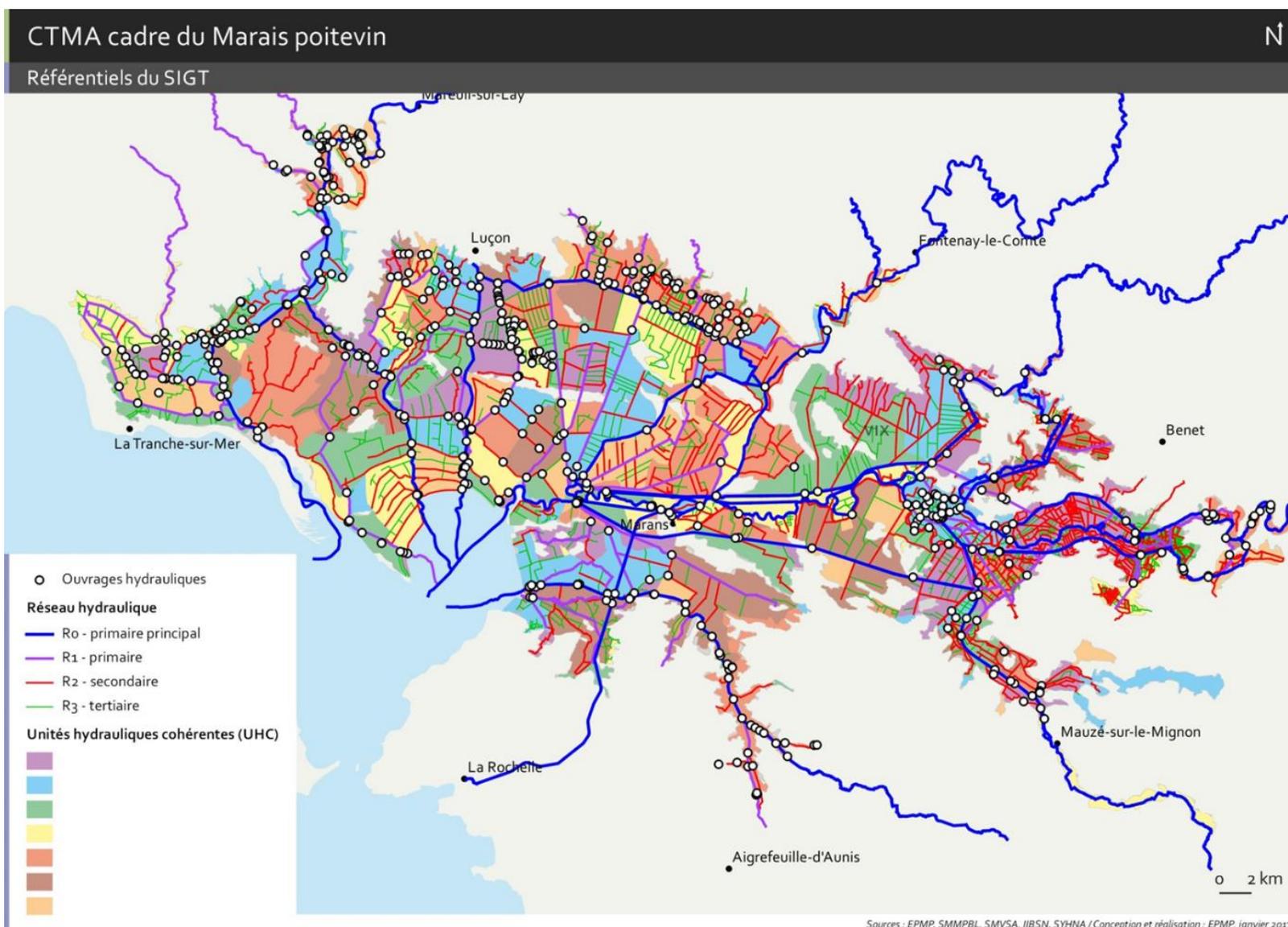


Stabilité des berges (suivi 2017)



Sources : EPMP, SYHNA, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, mars 2018

Annexe 4 : Référentiels SIGT



| Annexe 5 : Etat d'avancement des acquisitions conduites par le CREN Poitou-Charentes

Tranches	Parcelles	PV signée	ha	contact SAFER	avancement
79500002	Al 134, AL 31, 86, 335, 117, 151, 229, 361, 158, 148, 116, 227, 354, 200, 193, 195, 155, 94	OK	7,75	Transmis par la SAFER le 17/03/2014	Propriétaire décédé à l'été 2014, délai supplémentaire car la succession n'est pas encore réglée
	Total marais du Vanneau Irleau		7,75		
79500002	Al 107, 108, 113	préemption exercée	0,91	Transmis à la SAFER le 2/05/2011	La préemption est validée et les propriétaires n'ont pas retiré leurs biens de la vente. Ils refusent toujours de venir signer chez le notaire. Baudoin a signé à la place de la Roche en nov. 2014 pour solder la tranche
	Total Saint-Georges de Rex - Amuré		0,91		
79500002	AL 33	OK	0,11	Transmis à la SAFER le 11/02/2013	Il y a toujours des problèmes dans l'indivision, à suivre.
	Total Bessines		0,11		
79500002	AB 181	OK	0,79	Transmis à la SAFER le 20/05/2011	Un des membres de l'indivision est sous tutelle. Le dossier est en cours mais plus long que prévu.
	Total Saint Hilaire - Arçais		0,79		
TOTAL			9,98 ha		
	Dossier en cours				
	Dossier bloqué				



Établissement public
du Marais poitevin

1 rue Richelieu
85400 Luçon
02 51 56 56 20
contact@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

1 rue Eugène Varlin
CS 40521
44105 Nantes cedex 4
02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette
CS 20040
86282 Saint-Benoit cedex
05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr